



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7011^e séance

Jeudi 25 juillet 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kerry/M ^{me} DiCarlo/M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique)																												
<i>Membres :</i>	<table> <tr><td>Argentine</td><td>M^{me} Perceval</td></tr> <tr><td>Australie</td><td>M. Quinlan</td></tr> <tr><td>Azerbaïdjan</td><td>M. Mehdiyev</td></tr> <tr><td>Chine</td><td>M. Wang Min</td></tr> <tr><td>Fédération de Russie</td><td>M. Churkin</td></tr> <tr><td>France</td><td>M. Canfin</td></tr> <tr><td>Guatemala</td><td>M. Carrera</td></tr> <tr><td>Luxembourg</td><td>M. Asselborn</td></tr> <tr><td>Maroc</td><td>M. Loulichki</td></tr> <tr><td>Pakistan</td><td>M. Masood Khan</td></tr> <tr><td>République de Corée</td><td>M. Kim Sook</td></tr> <tr><td>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</td><td>Sir Mark Lyall Grant</td></tr> <tr><td>Rwanda</td><td>M^{me} Mushikiwabo</td></tr> <tr><td>Togo</td><td>M. Esaw</td></tr> </table>	Argentine	M ^{me} Perceval	Australie	M. Quinlan	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev	Chine	M. Wang Min	Fédération de Russie	M. Churkin	France	M. Canfin	Guatemala	M. Carrera	Luxembourg	M. Asselborn	Maroc	M. Loulichki	Pakistan	M. Masood Khan	République de Corée	M. Kim Sook	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant	Rwanda	M ^{me} Mushikiwabo	Togo	M. Esaw
Argentine	M ^{me} Perceval																												
Australie	M. Quinlan																												
Azerbaïdjan	M. Mehdiyev																												
Chine	M. Wang Min																												
Fédération de Russie	M. Churkin																												
France	M. Canfin																												
Guatemala	M. Carrera																												
Luxembourg	M. Asselborn																												
Maroc	M. Loulichki																												
Pakistan	M. Masood Khan																												
République de Corée	M. Kim Sook																												
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant																												
Rwanda	M ^{me} Mushikiwabo																												
Togo	M. Esaw																												

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Appui en faveur de l'Accord-cadre pour la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2013/387)

Lettre datée du 3 juillet 2013, adressée au Secrétaire générale par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/394)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Appui en faveur de l'Accord-cadre pour la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2013/387)

Lettre datée du 3 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/394)

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation à la présente séance témoigne de l'importance de la question à l'examen.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Burundi, du Mozambique, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kim, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Washington.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Pierre Vimont, Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/387, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/394, qui contient une lettre datée du 3 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration élaborée en son nom par le Président sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Je remercie tous les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2013/11.

Il en est ainsi décidé.

J'ai à présent l'immense privilège de faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

Je tiens d'emblée à dire combien je me sens sincèrement honoré de pouvoir participer à la présente séance à l'ONU, et de présider le Conseil de sécurité, puisque nous en assumons la présidence ce mois-ci, en tant que Secrétaire d'État. C'est également un honneur de présider une séance du Conseil de sécurité sur un sujet – un défi – qui se trouve au cœur même de la mission de cette Organisation essentielle, à savoir réaliser la promesse de paix.

Depuis maintenant beaucoup trop longtemps, beaucoup trop de personnes en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs sont décimées par une violence ciblée et grotesque. Elles subissent des violations des droits de l'homme, et la région est troublée par une instabilité dangereuse.

La crise à laquelle nous assistons aujourd'hui souligne ce que nous savons déjà : elle nous rappelle de

manière brutale ce qui comble le vide en l'absence d'une bonne gouvernance, d'une dignité élémentaire et d'une autorité forte permettant de faire répondre de leurs actes ceux qui enfreignent les normes fondamentales de la morale.

Cela rappelle – ou devrait rappeler – à chacun d'entre nous l'obligation qui nous incombe à tous, à savoir non seulement l'obligation de mettre fin au massacre, au viol, à l'enrôlement de force des enfants au combat, à l'anéantissement et à la peur, mais aussi l'obligation d'instaurer une paix durable et un climat propice au développement.

Nous pourrions ainsi ouvrir la voie à la productivité et aux partenariats, offrir de meilleures perspectives d'avenir aux citoyens de la République démocratique du Congo, et contribuer à l'avènement d'une nouvelle génération de stabilité et d'espoir.

Nous pouvons réellement prouver au monde que, si nous travaillons tous ensemble – et, j'ajouterais, le prouver à un moment où beaucoup doutent de la capacité des institutions à fonctionner et de la capacité des dirigeants politiques à régler les problèmes – nous serons véritablement à même de modifier la donne.

Les graines de cette promesse ont déjà été semées. Mais notre travail ne s'arrête pas avec la création de l'Accord-cadre. Il se poursuit par l'entretien de ces graines et en veillant à mettre en œuvre l'Accord-cadre et à déployer des efforts vigilants, responsables et coopératifs pour voir ces graines germer en une paix totale et durable.

Je tiens à saluer nos partenaires dans cet effort. Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale, M. Kim, pour leur engagement personnel et pour leur partenariat. Le Président Obama et moi-même sommes reconnaissants à ces deux dirigeants et aux institutions qu'ils dirigent pour le partenariat très innovant qui s'est créé entre la Banque mondiale et l'ONU, et qui incite aux progrès politiques au moyen de projets contribuant à la stabilité et à l'amélioration des infrastructures.

À l'évidence, la stimulation du commerce régional à court terme est un moyen de réaliser la stabilité et la sécurité sur le long terme. Je pense que nous espérons tous vivement que cette approche pourra donner de bons résultats dans la région des Grands Lacs et peut-être même servir de modèle pour d'autres régions, notamment au Mali, au Maghreb et ailleurs.

Malheureusement, les lieux où nous nous heurtons à des difficultés ne manquent pas et nous pourrions nous servir d'un tel modèle aujourd'hui. Je voudrais juste dire, entre parenthèses, qu'au Moyen-Orient, en Cisjordanie et en Palestine, nous commençons à envisager un modèle similaire et nous espérons que nous pourrions unir nos efforts sur le long terme pour trouver de nouveaux moyens de consolider une paix durable.

Je tiens en particulier à remercier également M^{me} Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région africaine des Grands Lacs. C'est une amie de longue date et quelqu'un que j'admire depuis longtemps, et je réaffirme l'appui des États-Unis au travail qu'elle mène avec des dirigeants de la région dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. Nous nous félicitons en particulier qu'elle accorde la priorité à la participation de groupes de femmes de la région, des populations locales et de la société civile dans le processus de paix prévu par l'Accord-cadre et nous entendons rompre le cycle de la violence et renverser les obstacles entre l'aide humanitaire et les personnes qui en ont terriblement besoin.

La veille de ma nomination comme Secrétaire d'État par le Président Obama, j'ai rencontré Denis Mukwege, qui quelques semaines avant seulement avait fui la République démocratique du Congo après qu'on a attenté à sa vie. Denis a eu le courage de faire front et de protéger des femmes et des enfants des armes de la guerre, dont, trop souvent, les gens ne parlent que dans un murmure. Les victimes de ces crimes atroces et les humanitaires tels que M. Mukwege, qui protègent et soignent ces personnes, ainsi que toutes les populations de la région ont désespérément besoin d'une voix. Je sais – et le Secrétaire général le sait évidemment, puisqu'il l'a choisie – que Mary Robinson est déterminée à être cette voix au moment où la région et la communauté internationale examinent l'ensemble des questions concernant la traduction des larges principes de l'Accord en des critères de mise en œuvre concrets. Je remercie Mary Robinson pour ce qu'elle fait. Nous lui sommes reconnaissants de sa mission soutenue de service public.

C'est également un énorme plaisir pour moi de présenter aujourd'hui le Représentant spécial des États-Unis pour la région africaine des Grands Lacs et la République démocratique du Congo.

du Congo, l'ancien sénateur Russ Feingold. Les souffrances dans les Grands Lacs, dont nous allons débattre et que nous allons aborder ici aujourd'hui, est une priorité importante pour le Président Obama et moi, qui appelle selon nous un leadership de haut niveau. J'ai eu le plaisir de travailler pendant 18 ans avec le sénateur Feingold au Sénat des États-Unis. Mon opinion personnelle est que personne au Sénat n'inspirait plus confiance pour ce qui est de sa maîtrise des questions africaines. Il apporte une très grande intelligence, de la passion et du courage pour relever ce défi et je suis très heureux qu'il ait accepté de le faire.

Je transmets également les salutations de l'ancienne Ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU, Susan Rice, qui m'a demandé d'adresser un bonjour chaleureux au Conseil. Nous avons brièvement échangé avant que je ne vienne ici afin d'obtenir les derniers conseils sur ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire aujourd'hui.

Les États-Unis se joignent à tous les participants à la présente séance pour saluer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il s'agit d'une première étape très importante. Cependant, nous sommes également conscients que les progrès que la région a réalisés depuis février sont extrêmement fragiles, et que la question essentielle que nous devons tous nous poser aujourd'hui est de savoir si les engagements prévus par l'Accord-cadre peuvent être tenus et s'ils le seront. Vont-ils se concrétiser ou sont-ils seulement destinés à rester lettre morte?

Je tiens à souligner que les États-Unis sont prêts à appuyer les signataires et nous travaillerons avec eux, avec attention, énergie et persévérance, afin de mettre en œuvre l'Accord-cadre. Mais comme l'a dit le Président Obama, il faut poursuivre jusqu'au bout. À cet égard, je voudrais dire clairement que les États-Unis sont extrêmement préoccupés par les informations récentes concernant l'appui externe de nouveau fourni au Mouvement du 23 mars ainsi que la collaboration avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Je voudrais donc insister ici aujourd'hui. Toutes les parties doivent cesser immédiatement d'appuyer les groupes rebelles armés. Tous les gouvernements doivent demander des comptes aux auteurs et responsables de violations des droits de l'homme. Nous devons mettre fin à l'ère de l'impunité qui, malheureusement, est omniprésente.

À cet effet, les États-Unis accueillent favorablement le déploiement de la Brigade d'intervention de la Force,

et nous appuyons son mandat de neutralisation de tous les groupes armés et de protection des civils afin que la paix puisse s'implanter. Nous considérons qu'il est maintenant temps que toutes les parties dans la région fassent preuve de retenue et avancent sur la voie constructive qu'elles se sont tracée pour elles-mêmes, et progressent ensemble afin que nous puissions nous attaquer aux causes profondes du conflit et y mettre fin une fois pour toutes. Je pense que cela est faisable. J'estime que c'est l'absence de gouvernance et l'absence d'une présence internationale qui sont à l'origine du vide qui a permis à des personnes d'agir en toute impunité comme elles l'ont fait. Je sais qu'il n'est pas facile d'aller de l'avant. Je sais que cela demande du courage. Nous devons cependant tous accepter que nous en avons la responsabilité.

Par conséquent, en tant que Président du Conseil pour le présent débat et que représentant d'un pays qui, comme tous les autres pays représentés ici, a intérêt à ce que la stabilité existe dans la région des Grands Lacs, j'appelle chacun d'entre nous autour de cette table à tirer parti de l'occasion exceptionnelle qu'offre l'Accord-cadre. Les États-Unis mettent respectueusement au défi tous ceux qui ont pris l'engagement de mettre en œuvre l'Accord-cadre de respecter de leur côté la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous ne saurions trop souligner à quel point il est essentiel que tout le monde favorise la coopération transfrontières. Nous mettons tout le monde au défi d'arrêter définitivement les critères présentés dans l'Accord-cadre et à les adopter à la plénière de l'Assemblée générale en septembre. Nous encourageons vivement tout le monde à inclure officiellement les voix auxquelles l'Envoyée spéciale, Mme Mary Robinson, fait appel – des voix qui ont trop souvent été exclues, en particulier celles des femmes. Et nous mettons la République démocratique du Congo au défi de poursuivre la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la sécurité et de rétablir l'autorité de l'État, en particulier dans l'est du pays. Enfin, nous nous engageons à nous joindre au Conseil de sécurité, à la République démocratique du Congo, aux gouvernements de la région et à la communauté internationale pour faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à un accord de paix global.

Chacun d'entre nous ici présent est conscient de la succession complexe de souffrances dans la région des Grands Lacs, mais nous avons tous une responsabilité – une responsabilité partagée par tous – de faire en sorte qu'un passé de violence ne soit

pas suivi d'un avenir de vengeance. La paix est le seul moyen de rendre hommage comme il se doit aux millions de vies perdues et le seul moyen de réaliser cette paix est que l'ONU, tous les pays de la région et tous les pays en mesure d'intensifier les efforts et d'aider montrent la voie à suivre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie les États-Unis d'avoir organisé le présent débat et le Secrétaire d'État, M. John Kerry, de le présider. Sa présence montre l'importance que les États-Unis accordent à cette question.

Je me félicite également de la nomination du sénateur Russ Feingold comme nouveau Représentant spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo. Je lui souhaite plein succès au cours des mois prochains qui vont être décisifs, et espère qu'il continuera de travailler en coordination très étroite avec mon Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson.

Cinq mois se sont désormais écoulés depuis la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et quatre mois depuis l'adoption de la résolution 2098 (2013) par le Conseil de sécurité. À l'époque, les espoirs étaient grands de voir enfin la violence cyclique à grande échelle qui ravageait la partie orientale de la République démocratique du Congo depuis plus de deux décennies, et a fait échouer les précédentes initiatives de paix, prendre fin. La paix allait être synonyme d'un nouveau départ pour le développement et d'une sécurité durable pour des populations parmi les plus durement éprouvées de la planète.

Aussi suis-je profondément préoccupé par les affrontements qui opposent actuellement le Mouvement du 23 mars et les Forces armées de la République démocratique du Congo. Toutes les parties doivent reprendre le plus rapidement possible les pourparlers de Kampala. Je leur ai demandé de faire preuve de la plus grande retenue et j'invite instamment tous les signataires de l'Accord-cadre à respecter, individuellement et collectivement, leurs engagements.

Le manque de confiance mutuelle dans la région a fait échouer les précédentes tentatives de trouver des solutions politiques aux problèmes profondément ancrés qui continuent d'alimenter le conflit. Il est impératif que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses voisins orientaux dialoguent de manière constructive.

Au niveau national, des réformes structurelles aideront la République démocratique du Congo à éliminer les causes profondes de la violence. Le Gouvernement a pris une première série de mesures en faveur de la réforme de l'armée, de la décentralisation et du dialogue national. Il est fondamental de traduire les engagements en résultats tangibles.

Au niveau régional, les dirigeants doivent voir plus loin que les problèmes qui les divisent et travailler ensemble à la définition d'un programme commun pour la paix et la prospérité durables fondé sur le commerce, la coopération économique et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération constitue une feuille de route claire. Mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs va continuer d'aider les parties à respecter les engagements qu'elles ont contractés en vertu de l'Accord-Cadre. Mon Représentant spécial en République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M. Martin Kobler, va quant à lui appuyer le processus politique dans le pays, y compris pour ce qui est de mettre en œuvre les promesses faites au niveau national.

Les chances d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo demeurent meilleures qu'elles ne l'ont été depuis de nombreuses années. Mais les saboteurs s'activent, notamment des groupes armés et des milices qui ne se sont guère montrés enclins à prendre part à un véritable processus de paix. Pour contrecarrer cette menace, nous sommes en train de renforcer la MONUSCO. La Brigade d'intervention de la Force est un outil important, mais elle n'est qu'un aspect d'une stratégie globale portant sur la sécurité et le développement.

Toutefois, même si l'ONU et la communauté internationale peuvent faire beaucoup, nous sommes tributaires des signataires de l'Accord-Cadre, qui doivent pour leur part poser les fondements essentiels.

Toutes les parties doivent éviter une reprise des combats et avancer sur le volet politique. Le conflit et l'anarchie dans l'est de la République démocratique du Congo ont paralysé le développement et enraciné la pauvreté et la souffrance extrêmes. La violence sexuelle atteint là-bas un niveau de brutalité scandaleux. La région a besoin de sécurité. Mais pour que la paix durable puisse s'installer, nous devons aussi offrir des perspectives.

Le système des Nations Unies est déterminé à promouvoir le développement économique en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. En mai dernier, pendant la visite que j'ai effectuée conjointement avec le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, la Banque s'est engagée à verser 1 milliard de dollars supplémentaire pour l'amélioration des services de santé et d'éducation, le commerce transfrontalier et la réalisation de projets hydroélectriques, donnant ainsi un nouveau coup de fouet à l'intégration économique régionale. Je remercie le Président Kim de son esprit d'initiative et de son attachement et de son engagement continus. Je vais travailler en contact étroit avec lui dans d'autres domaines également et pour définir le modèle de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale. C'est fondamental pour instaurer la confiance et l'interdépendance qui seront déterminantes pour le succès de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Les combats qui se déroulent actuellement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo assombrissent sévèrement les perspectives. Mais nous ne devons pas les laisser nous détourner de notre objectif. Ils doivent nous renforcer dans notre détermination à libérer la population de l'oppression et de l'insécurité, des violations des droits de l'homme et de la pauvreté. Je compte sur les signataires de l'Accord-cadre pour travailler de manière constructive les uns avec les autres ainsi qu'avec mon Envoyée spéciale à la définition des critères qui doivent accompagner les engagements qu'ils ont pris et serviront à étayer le document stratégique de mise en œuvre qui doit être présenté pour approbation en marge du débat général de l'Assemblée générale, en septembre. Et je demande à la communauté internationale de mobiliser tous les outils dont elle dispose, des poursuites pénales internationales aux régimes de sanctions en passant par l'aide au développement.

Mary Robinson, mon Envoyée spéciale, a qualifié l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

de «cadre de l'espoir». J'exhorte tous les signataires ainsi que la communauté internationale à maintenir cet espoir en vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration, et une fois de plus, de son leadership.

Je donne maintenant la parole à M. Kim.

M. Kim (*parle en anglais*) : Je tiens tout particulièrement à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui est le capitaine de tout le système multilatéral. C'est de son leadership énergique et visionnaire sur cette question que nous tirons la force et l'élan pour notre œuvre collective. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à suivre son exemple et à assumer notre part de responsabilité.

En tant que résident de longue date du Massachusetts, je tiens à vous remercier, Monsieur le Secrétaire d'État Kerry, pour l'esprit de direction dont vous faites preuve depuis des décennies. Sur une note personnelle, je vous remercie également du parrainage et de l'appui très généreux que vous m'avez apportés.

Je veux aussi remercier le Secrétaire général d'avoir fait de M^{me} Mary Robinson son Envoyée spéciale.

À l'intention des personnes dans la salle qui ne le savent pas, il me tient tout particulièrement à cœur d'indiquer très clairement combien Russ Feingold, le Représentant spécial des États-Unis, est profondément attaché à l'Afrique. Je me rappelle avec enthousiasme les années où j'ai travaillé avec le sénateur Feingold alors qu'il plaidait en faveur d'une augmentation des financements et de l'assistance pour les programmes de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le sénateur Feingold est un vrai défenseur et ami de l'Afrique.

C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre part à la présente séance. Je remercie le Conseil de son invitation, qui témoigne selon moi du fait que le travail du Groupe de la Banque mondiale doit être en prise avec les réalités politiques aux niveaux mondial, régional, national et local. Je vais axer mon intervention sur les aspects développement de la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, et décrire dans les grandes lignes ce que la Banque mondiale fait à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué, nous nous sommes rendus ensemble dans la région des

Grands Lacs dans le courant de cette année. C'était la première fois que le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies effectuaient un voyage officiel ensemble. Le choix de notre destination et de la date de notre visite ne doit rien au hasard. Le travail novateur accompli par le Secrétaire général et l'adhésion de tous les pays de la région à l'Accord-cadre nous donnent en effet à tous la possibilité de mettre fin à la violence, de parvenir à la paix et de poser les fondements d'un développement économique plus robuste. Ces fondements permettront de sortir les populations de la pauvreté, de créer des emplois et d'assurer l'accès à la santé et à l'éducation.

Le Secrétaire général et moi-même avons délivré un seul et même message tout au long de notre voyage, un message que je vais répéter ici : il n'y a pas de développement sans paix et il n'y a pas de paix sans développement. Le conflit n'arrête pas seulement le développement, il peut aussi effacer des années d'acquis dans ce domaine. Les provinces orientales de la République démocratique du Congo sont un parfait exemple d'une tragédie au coût humain gigantesque qui n'a que trop duré.

On estime que plus de 3,5 millions de personnes ont perdu la vie depuis 1998. Quelque 4,7 millions d'autres ont perdu leur maison. Plus de 2 millions d'enfants sont privés d'éducation parce que les écoles sont détruites. Le taux de pauvreté est d'approximativement 70 %. L'accès global aux services économiques, y compris l'énergie, est très limité. J'affirme également que la paix et la stabilité à long terme ne seront réalisables que si l'on élimine les principaux problèmes économiques qui sont à l'origine des conflits et de l'instabilité. Ces facteurs de conflit sont transfrontières et exigent donc de mettre en place une démarche régionale pour lutter contre les problèmes tels que l'accès peu sûr et insuffisant à la terre, les déplacements de population et l'exploitation illicite des minerais précieux et le bois.

Par ailleurs, ces problèmes sont aggravés par la croissance démographique rapide et l'absence de possibilités économiques. Lors du déplacement que nous avons effectué ensemble, le Secrétaire général et moi-même avons démontré la volonté de l'ONU et du Groupe de la Banque mondiale de collaborer afin d'en faire bénéficier concrètement la population de la région des Grands Lacs et d'œuvrer à la paix, à la stabilité et au développement de manière globale dans le cadre de nos programmes nationaux et régionaux. Nous avons été encouragés par la détermination des dirigeants à

mettre en œuvre l'Accord-cadre. Nous avons également été encouragés par l'intérêt manifesté aux initiatives régionales de promotion du développement. Ce dynamisme est essentiel à la réussite de l'Accord-cadre et au rétablissement d'une paix durable dans la région. Au cours de notre déplacement, nous nous sommes engagés à renforcer la coopération entre nos institutions et avec les autres partenaires, notamment l'Union européenne, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales, afin d'optimiser l'efficacité de nos efforts.

Nous appuierons fermement le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et renforcerons notre collaboration avec l'ONU sur le terrain. Nous userons de notre pouvoir de rassemblement pour encourager les investissements, notamment par le secteur privé dans la région. Je suis également en mesure d'annoncer que le Groupe de la Banque mondiale versera 1 milliard de dollars supplémentaire au cours des 24 prochains mois pour lutter contre les problèmes de développement transfrontières. Environ la moitié de cette somme sera affectée à des projets d'énergie hydroélectrique en vue d'améliorer l'accès à l'énergie dans plusieurs pays de la région des Grands Lacs, environ 350 millions de dollars seront affectés aux liaisons de transport et à la gestion des frontières, et environ 100 millions à l'agriculture et aux moyens de subsistance ruraux à l'intention des réfugiés et des personnes déplacées. C'est extrêmement important car la région compte environ un million de réfugiés et plus de 2 millions de personnes déplacées qui se trouvent dans une situation de déplacement de longue durée.

J'ajoute que toute l'aide que nous fournirons tiendra compte de la problématique hommes-femmes. Nous consacrerons des ressources supplémentaires aux programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexuelle ainsi qu'à l'assistance fournie aux femmes et aux enfants vulnérables dans le cadre de réseaux de centres de santé afin qu'ils aient accès aux services de santé de base. L'autonomisation économique des femmes, la promotion et la protection de leurs droits et le fait d'avoir davantage voix au chapitre sont autant de facteurs importants qui contribueront à réduire la violence. Nous élargirons également l'assistance que nous fournissons aux réseaux de laboratoires de santé publique régionaux pour permettre aux pays de développer et de partager leurs compétences spécifiques. Cette initiative s'est jusqu'à présent avérée très efficace. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que dans deux semaines, notre

conseil d'administration se penchera sur le premier projet élaboré dans le cadre de cette initiative, à savoir le projet de construction d'un barrage hydroélectrique aux chutes de Rusumo.

Je suis certain que les progrès accomplis dans les domaines susmentionnés créeront d'importantes possibilités économiques et permettront de créer des emplois. Je suis convaincu que les approches régionales présentées contribueront à promouvoir une coopération et une intégration accrues au sein de la région et bénéficieront concrètement à tous les pays de la région des Grands Lacs.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur le fait que cet appui sera suffisant. L'assistance que nous fournissons est un élément d'une entreprise plus vaste en faveur du développement dans la région, et elle vise à mobiliser des investissements du secteur privé. Nous comprenons aussi que s'il est essentiel de mettre en place de vastes projets énergétiques pour favoriser le développement à long terme de la région, il importe également de mettre en œuvre aussi rapidement et efficacement que possible des projets à plus petite échelle afin que la population de la région puisse bénéficier concrètement de la paix. En effet, au cours des mois à venir, si nous honorons nos promesses dans les domaines de l'agriculture, de l'emploi, du commerce transfrontières, de l'éducation et de la santé, nous saurons si ces efforts sont couronnés de succès. Nous devons tenir nos promesses, et nous devons le faire le plus rapidement possible.

Tout ce travail ne sera pas le fruit des priorités définies au siège du Groupe de la Banque mondiale à Washington, ou au Siège de l'ONU à New York. Il suivra les priorités établies par les parties prenantes africaines et se conformera à leur volonté d'obtenir à la fois des résultats à court terme et des résultats à moyen et long terme. Je suis heureux que nous ayons pu, la semaine dernière, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'ONU, organiser une réunion sur les initiatives régionales de développement dans les pays des Grands Lacs afin de promouvoir ce programme. Durant cette réunion, les participants se sont mis d'accord sur l'importance que revêtent ces initiatives. Ils ont également décidé de collaborer immédiatement dans le cadre de plusieurs initiatives, notamment la définition des priorités nationales et de l'assistance des partenaires, et de créer un mécanisme de responsabilisation et de suivi. Un rapport sur la réunion sera présenté au sommet 11+4 en septembre.

Enfin, lorsque le Secrétaire général et moi-même avons visité l'hôpital Heal Africa, à Goma, pour rendre visite aux femmes victimes de la violence et aux personnels de santé qui prennent soin d'elles, nous avons entendu de nombreuses histoires douloureuses. Les histoires de ces femmes doivent être entendues et rester dans les mémoires. Leurs paroles doivent nous endurcir pour nous permettre de faire face aux difficultés inéluctables qui s'annoncent, et elles doivent renforcer notre attachement à l'Accord-cadre, car nous ne devons pas permettre que cette situation perdure. Ce qui est arrivé à ces femmes est arrivé aux millions de personnes prises dans les mailles du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, et cela entache toutes nos consciences.

À l'extérieur de l'hôpital, nous avons également vu des hordes de femmes, et même des filles, qui brandissaient des pancartes portant des messages tels que « Assez du conflit! », « On en a assez! », « La paix, la paix, la paix, s'il vous plaît! ». Je tiens à assurer au Conseil, comme je l'ai assuré aux femmes et aux filles que nous avons rencontrées, que le Groupe de la Banque mondiale s'inscrit dans une démarche à long terme. Sous la direction courageuse du Secrétaire général, nous sommes déterminés à maintenir le cap pour ces femmes et pour tous ceux qui ont été privés de possibilités économiques par ces années de conflit. Il est temps que nous avancions tous ensemble, que nous le fassions rapidement et que nous tenions nos promesses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement M. Kim de son exposé important et éloquent, de son dynamisme créatif auprès du Secrétaire général et de sa volonté de s'engager dans un nouveau partenariat dont nous espérons qu'il sera un modèle solide pour l'avenir.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Robinson.

M^{me} Robinson (*parle en anglais*) : Je suis honorée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en cette importante occasion. Je remercie à mon tour les États-Unis d'avoir convoqué la présente séance au niveau ministériel, et je remercie le Secrétaire d'État, M. John Kerry, de la présider et d'avoir présenté une déclaration présidentielle solide (S/PRST/2013/11). J'adresse de nouveau mes félicitations au sénateur Russ Feingold pour sa nomination au poste de Représentant spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo. J'attends avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui. Je me félicite également que le Secrétaire général ait

nommé M. Martin Kobler, avec lequel j'ai établi une excellente relation de travail, au poste de Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Comme nous l'avons entendu, la présente séance de haut niveau sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs se tient à un moment extrêmement difficile pour la population de la région. Les derniers combats dans l'est de la République démocratique du Congo ont une nouvelle fois eu des conséquences dévastatrices pour la population civile, tant pour les habitants de Goma et des zones alentour que pour les communautés et les gouvernements hôtes des pays voisins. De nombreux morts, blessés et cas de violence sexuelle contre des femmes continuent d'être signalés. Nous ne pouvons permettre que cela continue. Les combats doivent s'arrêter immédiatement, et toutes les parties doivent exercer la plus grande retenue pour éviter une nouvelle escalade du conflit.

Comme le savent les membres du Conseil, je suis Envoyée spéciale depuis quatre mois. Pas un jour ne passe sans que soient signalés des assassinats, des viols, des agressions sexuelles et des déplacements de population dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces informations nous parviennent dans le langage cru des messages codés ou dans le style légèrement plus descriptif des journalistes dans leurs articles. Ce qui me frappe c'est l'absence de manifestations d'outrage et d'horreur devant ce calvaire quotidien. Il est devenu la norme acceptée. Il n'est cependant ni normal ni acceptable. Nous nous sommes engagés à appliquer une politique de tolérance zéro en matière de violence sexuelle. Cette politique doit être mise en œuvre en tant que valeur fondamentale de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. Comme le Président de la Banque mondiale, M. Yong Kim, je me souviens des rangées de personnes qui se tenaient le long de la route à Goma en brandissant des feuilles de papier sur lesquelles il était écrit, principalement en français : « Non à l'impunité », « La paix, maintenant », « Les combats doivent cesser ». Voici, en substance, la promesse que contient l'Accord-cadre, une promesse de paix, de sécurité, de coopération et de développement.

Malheureusement, des informations crédibles font état d'activités menées par différents signataires de l'Accord-cadre en appui à des groupes armés, ce

qui est contraire à l'esprit et à l'intention de l'Accord-cadre. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, la Brigade d'intervention de la Force, une fois qu'elle sera opérationnelle, sera un outil important doté d'un mandat robuste, mais elle n'est qu'un élément d'une démarche globale axée sur la sécurité et le développement.

La triste réalité est que la première victime de ce conflit sans fin et de ses atrocités est, comme toujours, la population civile, en particulier les femmes, les enfants, et même les bébés.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son allocution, l'espoir était vif lorsque 11 pays et quatre institutions régionales et internationales importantes ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, le 24 février, et lorsque les membres du Conseil de sécurité ont adopté la résolution 2098 (2013), en mars. Il est clair que l'Accord-cadre permet aux dirigeants qui l'ont signé de prendre la situation en main et leur en confie la responsabilité. À titre personnel, je constate avec satisfaction que leur attachement à l'Accord-cadre est ferme et résolu. S'ils sont pleinement mis en œuvre, tant l'Accord-cadre que la résolution 2098 (2013) aideront à stabiliser la situation africaine sur le terrain et, plus important, ouvriront la voie à la recherche des causes fondamentales du cycle de conflits dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs.

C'est pourquoi je suis fermement convaincue que les signataires et les garants de l'Accord-cadre, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, doivent agir vigoureusement de concert pour aider les dirigeants et la population de la région des Grands Lacs à transformer ce que j'appelle « Le cadre de l'espoir » en une réalité tangible.

Malgré les problèmes sécuritaires et humanitaires que la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs affrontent actuellement, je suis encouragée par les progrès initiaux faits dans plusieurs domaines, et par la ferme volonté dont ont fait preuve les pays signataires de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Qu'il me soit permis de faire part de certaines des mesures politiques positives que les signataires de l'Accord-cadre et les institutions internationales clefs ont prises depuis février.

Au niveau national, le Président Kabila a institué en mai le Mécanisme national de suivi, qui contrôlera l'application des engagements pris par la République

démocratique du Congo au titre de l'Accord-cadre. J'espère vivement – et je l'ai dit clairement au Président Kabila – que le mécanisme national de suivi comprendra une ample section transversale de la société civile pour exécuter son mandat. En même temps, les réformes nationales que la République démocratique du Congo a convenu d'exécuter au titre de l'Accord-cadre doivent commencer sérieusement et être soutenues par la communauté internationale.

Je me félicite de la récente initiative prise par la République démocratique du Congo et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de lancer un programme de certification des minéraux aux fins de stopper leur exploitation illégale et de prévenir les groupes armés présents dans l'est de la République démocratique du Congo d'en tirer profit. C'est un premier pas important, qui mérite le plein appui de la communauté internationale.

Au niveau régional, la première réunion du mécanisme régional de suivi a eu lieu à Addis-Abeba le 26 mai et a créé un Comité d'appui technique qui a pour mandat, entre autres tâches, de définir les jalons et les indicateurs de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Le Comité se compose de hauts représentants des pays signataires de l'Accord-cadre; il s'est déjà réuni deux fois, le 24 juin et cette semaine, les 22 et 23 juillet, sous la coprésidence de mon Conseiller spécial, Modibo Touré, et du Représentant spécial de l'Union africaine pour les Grands Lacs, l'Ambassadeur Boubacar Diarra. Ont également participé à ces réunions de hauts représentants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de la MONUSCO et du Département des affaires politiques de l'ONU.

Je suis heureuse d'indiquer que le Comité a fait de solides progrès s'agissant de définir les jalons et les indicateurs de progrès. Il est encore possible de les améliorer, mais ils sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, avec des responsabilités nettement précisées. Conformément à son mandat immédiat, le Comité a mis l'accent sur les jalons régionaux, mais a aussi offert des apports capitaux concernant les jalons internationaux et les jalons nationaux. Je voudrais saisir cette occasion de remercier tous les membres du Comité et les dirigeants régionaux qui ont répondu positivement à ma demande de nommer chacun un de leurs conseillers les plus proches pour les représenter dans ce travail. Je présenterai les jalons définis par le Comité aux dirigeants régionaux

au prochain sommet de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs, qui doit se tenir le 31 juillet à Nairobi (Kenya), avant la prochaine réunion du mécanisme régional de suivi qui, comme l'a dit le Secrétaire général, doit les adopter officiellement en septembre ici même, à New York. Je poursuivrai bien entendu mes consultations avec tous ceux qui sont impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre, pour veiller à ce que les jalons proposés répondent à leurs préoccupations.

Deux importantes réunions régionales ont eu lieu récemment, avec des issues positives que je tiens à communiquer. La première a été la consultation régionale sur les femmes, la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, que j'ai organisée en collaboration avec Femmes Africa Solidarité et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du 9 au 11 juillet à Bujumbura (Burundi). Plus de 100 dirigeantes des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, dont les ministres de l'égalité des sexes de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi.

Les membres du Conseil se souviendront que, comme je l'ai dit clairement dès le début, j'ai eu l'intention en tant qu'Envoyée spéciale d'appliquer une approche Grands Lacs globale du sommet vers le bas et de bas en haut, c'est-à-dire que je travaillerai, d'un côté, avec les dirigeants politiques et, de l'autre, avec la population aux fins d'encourager la paix, la sécurité et le développement. Il était important d'écouter les femmes de la région des Grands Lacs exposer leurs perspectives sur le processus de paix, car les femmes représentent la majorité de la population et sont, avec les enfants, les premières victimes du conflit en cours. Je leur ai donné l'occasion de suggérer des jalons et des indicateurs possibles, qui ont été ensuite soumis pour examen au comité d'appui technique.

Je dois peut-être préciser que le comité d'appui technique se compose exclusivement d'hommes, ce qui n'est pas trop surprenant.

Je continuerai à encourager les initiatives féminines dans la région avec la création d'une plateforme de communication, par le biais de laquelle experts et donateurs pourront fournir des conseils techniques et des fonds aux projets féminins à l'appui du « cadre de l'espoir ».

Comme le Président Kim l'a mentionné, la seconde séance a eu lieu les 18 et 19 juillet, à Addis-Abeba. L'Union africaine, la Banque mondiale et mon propre Bureau ont organisé une réunion ministérielle sur « les approches régionales du développement, dans les pays des Grands Lacs, à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ». Ont assisté à cette réunion les ministres des finances et de la planification économique et les ministres des affaires étrangères et de la coopération internationale des pays de la région des Grands Lacs, ces communautés économiques régional, des pays partenaires, des organisations internationales et des organisations de la société civile. Elle s'est avérée un excellent forum de discussion, qui s'est appuyé sur l'historique visite commune du Secrétaire général Ban Ki-moon et du Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, dans la région des Grands Lacs, en mai dernier.

Les participants ont noté que l'approfondissement de la coopération et de l'intégration économiques et l'amélioration de l'infrastructure régionale, ainsi que des échanges régionaux, pouvaient faciliter l'inclusion économique et créer des opportunités, surtout pour les groupes défavorisés, les femmes et les jeunes, aussi bien que consolider les accords politiques en fournissant des résultats tangibles. Ils ont indiqué un certain nombre d'interventions régionales prioritaires en de nombreux secteurs: énergie et infrastructure des transports, agriculture, commerce extérieur, développement économique et politique sociale. Je tiens à saisir cette occasion de remercier les participants de la réunion d'Addis-Abeba, ainsi que le Président Jim Yong Kim de sa promesse d'une contribution d'un milliard de dollars à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui devient effectivement un Accord-cadre pour la paix, la sécurité, la coopération et le développement.

Toutes ces mesures, bien qu'elles semblent de peu d'importance aux millions de personnes qui, sur le terrain, attendent impatiemment de voir la paix rétablie et un changement dans leur vie, sont une affirmation concrète de la détermination de la communauté internationale de tenter de nouvelles voies pour instaurer une paix durable, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs..

Je reviendrai bientôt au Conseil avec de nouveaux éléments pour la mise en place de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui sera édifié sur trois piliers essentiels: politique et sécurité,

activités humanitaires et développement. Cette stratégie comprendra, entre autres éléments, des mesures de renforcement de la confiance entre les dirigeants de la région, des efforts conjoints avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour que la MONUSCO et les partenaires internationaux soutiennent le processus de dialogue national en République démocratique du Congo; des projets de développement transfrontalier, l'accent portant sur la société civile, les groupes de jeunes et de femmes; et des modalités d'appui à une médiation difficile en prenant appui sur le dialogue de Kampala, dans les limites de mon mandat, ce qui implique notamment un strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

J'ai pleinement conscience des difficultés que les gouvernements de la région et le Conseil de sécurité affrontent pour faire avancer la paix dans la région des Grands Lacs. Mon rôle sera d'apporter une contribution modeste mais catalytique, je l'espère, pour aider à rétablir la paix et faire naître l'espoir pour l'avenir dans un environnement complexe. Mais une telle stratégie et l'engagement du Conseil dans la région des Grands Lacs ne porteront fruit que si les acteurs impliqués aux niveaux local, national, régional et international agissent dans le même sens et si – permettez-moi de le répéter – les hostilités cessent immédiatement dans l'est de la République démocratique du Congo.

Je crois qu'un certain élan politique s'affirme en ce moment. Nous avons besoin de créer un espace de dialogue, de susciter un soutien à de dures décisions. Nous devons nous dire la vérité les uns aux autres, doucement quand il le faut mais fermement, et de rester fidèles à nos engagements envers l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération si nous voulons faire cette fois une réelle différence. J'ai eu de sincères entretiens avec les dirigeants de la région et j'entends les poursuivre dans les prochains mois, notamment la semaine prochaine quand je les rencontrerai à Nairobi. J'encourage les membres du Conseil de sécurité à garder la région des Grands Lacs en bonne place sur leur ordre du jour et à préserver l'élan actuel, peut-être même en visitant la région des Grands Lacs dans les mois à venir.

Je terminerai en remerciant chaleureusement les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et mes collègues des Nations Unies, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, qui n'ont jamais cessé de soutenir mes activités en paroles et en actes. Je sais que je peux compter sur eux pour faire

aller de l'avant l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et je leur en suis très reconnaissante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyée spéciale de son exposé et de ses activités. Je sais que le Sénateur Feingold, Envoyé spécial, se réjouit à la perspective de travailler avec elle.

Je donne maintenant la parole à M. Lamamra.

M. Lamamra : Je voudrais tout d'abord exprimer au Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2013, le Secrétaire d'État John Kerry, ainsi qu'aux membres du Conseil les remerciements de la Commission de l'Union africaine pour l'invitation à prendre part à cette importante séance sur la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. M^{me} Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, regrette de ne pouvoir participer personnellement à cette importante séance, qui s'inscrit dans la dynamique visant à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui a été signé à Addis-Abeba le 24 février dernier.

En effet, le premier des engagements souscrits par la communauté internationale porte sur le rôle attendu du Conseil de sécurité en relation avec l'importance du soutien à la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs. En outre, le Mécanisme de suivi prescrit à la République démocratique du Congo, aux pays limitrophes, aux partenaires régionaux et à la communauté internationale de travailler de façon synchronisée afin de promouvoir les engagements souscrits par les uns et les autres. L'excellent rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2013/387) capte bien la dynamique que connaît la région ainsi que les défis qui s'y rattachent.

L'Union africaine voit en cette réunion de haut niveau une expression forte de l'attachement du Gouvernement des États-Unis et des autres pays membres du Conseil à la paix et à la sécurité dans le continent africain en général et au règlement rapide et durable de la crise dans l'Est de la République démocratique du Congo en particulier. Cet attachement se manifeste à travers le soutien unanime des membres du Conseil de sécurité aux efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en œuvre l'Accord-cadre. Je note en effet que la nomination de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, prévue dans l'Accord-cadre, a eu lieu et je me réjouis à cet égard de la qualité des relations de travail que

M^{me} Mary Robinson entretient avec l'Ambassadeur Boubacar Diarra, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. De même, je relève, pour m'en féliciter, l'adoption de l'importante résolution 2098 (2013) qui a adapté la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la nouvelle situation, et créé la Brigade d'intervention conformément à la demande des pays de la région et de l'Union africaine. Celle-ci est reconnaissante à l'Afrique du sud, au Malawi et à la Tanzanie de leur contribution à la formation de la Brigade en cours de déploiement et d'opérationnalisation.

Mais je dois relever, par ailleurs, qu'au lieu de l'accord tant attendu des négociations, que le Président ougandais, M. Museveni, a supervisées et continue de superviser à Kampala avec autorité et persévérance, ce sont des affrontements militaires d'envergure entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et les éléments du M23 qui imposent leurs sombres perspectives à l'actualité régionale, dirigeant ainsi une lumière crue sur tout le chemin qui reste à parcourir pour l'avènement d'une ère nouvelle dans la région.

Les communications faites au Conseil de sécurité par le Secrétaire d'État des États-Unis, le Secrétaire général de l'ONU et M^{me} Mary Robinson, par le Président de la Banque mondiale également, ainsi que celles qui sont attendues des Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda, tous trois présents à la table du Conseil, sont toutes importantes pour édifier ce dernier sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire sur le terrain, ainsi que sur l'état de mise en œuvre tant de l'Accord-cadre que de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité et sur le processus politique en cours. Sur cette toile de fond des réalités du terrain, des enjeux de la situation et de ses perspectives s'affirment les urgences et les exigences d'un engagement accru et soutenu de la communauté internationale dans la région des Grands Lacs.

Dans ce contexte, M^{me} Robinson et l'Ambassadeur Diarra s'emploient ensemble à créer les conditions d'une mise en œuvre efficace et systématique de l'Accord-cadre. Je sais que les autorités congolaises et celles des pays parties au Mécanisme de suivi régional (Mécanisme « 11+4 ») ont exprimé leur ferme détermination de tenir les engagements auxquels toutes ces parties ont souscrit et qu'elles s'y investissent. Je sais également que l'accompagnement de la communauté internationale

à la République démocratique du Congo et aux pays de la région ne fera pas défaut, comme en témoignent les initiatives prises aussi bien au niveau de l'ONU qu'à celui des institutions financières internationales et autres partenaires au développement. La réunion consultative sur les approches du développement des pays de la région des Grands Lacs que l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont organisée ces derniers jours à Addis-Abeba s'inscrit bien dans cette même cohérence.

L'Union africaine a la conviction que la dynamique enclenchée par l'Accord-cadre et par la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité a vocation à ouvrir de nouveaux horizons à l'œuvre de paix, de sécurité et de développement dont la région a le plus grand besoin dans un contexte régional et international en évolution rapide. La diligence avec laquelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo a mis en place le mécanisme national de suivi et les concertations nationales qui sont lancées sont assurément de bon augure. Au plan régional, la mobilisation continue des autorités des pays des Grands Lacs et la mobilisation concomitante de la Communauté de développement de l'Afrique australe sont aussi le témoignage d'une détermination commune de mettre fin à l'instabilité en vue de pouvoir consacrer ressources et énergies au développement et à l'intégration. Le prochain Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ce 31 juillet à Nairobi, qui sera consacré aux questions de paix et de sécurité et au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, doit pouvoir capter toutes les attentes et entreprendre les actions concertées nécessaires à la pleine réalisation du potentiel de la région.

La présente séance du Conseil de sécurité, venant dans le prolongement de la réunion inaugurale du Mécanisme « 11+4 », co-présidée à Addis-Abeba par le Secrétaire général de l'ONU et la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le 26 mai dernier, vient opportunément marquer une étape qualitative nouvelle dans l'action collective de la communauté internationale en faveur des peuples et des pays de la région. L'Union africaine se réjouit de cette initiative et réaffirme son engagement de prendre toute sa part dans cet effort bienvenu au service de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement dans toute la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Kutesa (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation des États-Unis, de votre direction des travaux du Conseil de sécurité ce mois. Je voudrais également vous remercier d'avoir organisé et de présider cet important débat fort opportun sur la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Je remercie aussi le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, son Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson, le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, de leurs déclarations.

Ce débat se tient à un moment où la République démocratique du Congo traverse de nouveau une crise profonde. La présence d'une multitude de groupes armés étrangers et locaux – notamment les Forces démocratiques alliées (FDA), les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces nationales de libération, le Mouvement du 23 mars (M23) et les milices Mayi Mayi – a exacerbé l'insécurité en République démocratique du Congo et dans la région.

Dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la région a participé aux efforts visant à trouver une solution pacifique à l'instabilité qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo, par des voies politiques et militaires. Nous sommes convaincus que le processus politique doit être au premier plan de nos efforts, et s'accompagner de mesures d'imposition de la paix. C'est dans ce contexte que la région des Grands Lacs a mis sur pied la Force internationale neutre, que le Conseil de sécurité a ensuite transformée en Brigade d'intervention. À cet égard, l'Ouganda se félicite de la déclaration du Secrétaire général du 18 juillet, dans laquelle il a souligné

« l'importance de poursuivre une solution politique afin de s'attaquer aux causes profondes du conflit en République démocratique du Congo ». (SG/SM/15173)

Nous nous félicitons de l'approche adoptée par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, et apprécions son engagement dans le processus politique, y compris dans les pourparlers de paix à Kampala. Le Président Yoweri Museveni, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a convoqué cinq sommets extraordinaires, dont quatre à Kampala, en vue de trouver une solution durable aux conflits

récurrents qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo. Le sixième sommet est prévu à Nairobi le 31 juillet.

Ces sommets extraordinaires ont contribué pour une large part à l'apaisement de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo l'année dernière, et au lancement des pourparlers à Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23, avec comme modérateur mon collègue Crispus Kiyonga, Ministre ougandais de la défense, qui est présent dans cette salle aujourd'hui. Nous pensons que les pourparlers de Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23 leur offrent l'occasion idéale de résoudre leurs différends. L'engagement politique du Gouvernement de la République démocratique du Congo et du M23 est indispensable dans la quête d'une solution durable et pacifique.

Le succès de ces négociations contribuera sans nul doute de bon augure pour les consultations nationales qui doivent s'ouvrir en République démocratique du Congo. Il nous est agréable d'informer le Conseil que depuis décembre 2012, les pourparlers ont enregistré certains progrès, avec deux faits marquants. Premièrement, les deux parties ont examiné l'accord de paix conclu en 2009 entre le Gouvernement et le Congrès national pour la défense du peuple, et se sont mises d'accord sur le statut de sa mise en œuvre, ce qui constitue une étape importante en matière de confiance. Deuxièmement, les deux parties ont présenté plusieurs projets d'accord de paix au mois de mars, les ont ensuite regroupés en un projet unique, qui en est actuellement à sa deuxième révision et doit encore faire l'objet de négociations.

Bien que ces avancées soient louables, la reprise des combats soulève de graves inquiétudes quant à l'attachement des parties aux pourparlers. Nous demandons au Conseil de sécurité et à ses partenaires d'encourager les parties à accélérer et à conclure rapidement les pourparlers de paix de Kampala. Nous appelons également la communauté internationale à fournir un soutien logistique et financier aux mécanismes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tels que le Centre conjoint de centralisation du renseignement et le Mécanisme conjoint de vérification élargi.

La reprise des combats entre les forces armées congolaises et le M23 est un problème majeur pour la région et la communauté internationale. Pendant ce temps, les atrocités commises par les FDA, qui ont des

liens avec les Chabab, se sont multipliées et intensifiées depuis le début du mois de juillet. Au cours des trois dernières semaines, les FDA ont attaqué la prison de Kangbaya, se sont emparées de la ville de Kamango et ont tendu une embuscade à un convoi de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Ces attaques ont causé un afflux de plus de 66 000 réfugiés congolais en Ouganda. La situation humanitaire dans la région demeure une source de grave de préoccupation, l'insécurité provoquée par les groupes armés ayant provoqué des déplacements massifs de population.

Même si nous déplorons et condamnons les attaques commises par les FDA et les autres groupes armés, celles-ci nous rappellent sinistrement quels sont les véritables défis auxquels se heurtent la République démocratique du Congo et la région. L'Ouganda s'inquiète en particulier de la possibilité d'une attaque imminente des FDA depuis la République démocratique du Congo. Nous espérons que le nouveau mécanisme, auquel s'ajoute la réforme du secteur de sécurité en République démocratique du Congo, lui donnera la capacité nécessaire de dissuader les groupes armés étrangers d'occuper et d'utiliser son territoire pour déstabiliser les pays voisins.

Nous considérons l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région comme un jalon important et unique permettant de relever les défis dans le pays et la région. À notre avis, les trois éléments suivants de l'Accord-cadre sont essentiels. Tout d'abord, l'Accord-cadre reconnaît l'approche globale comme étant le meilleur moyen de mettre fin à l'instabilité. Deuxièmement, il définit les engagements et les actions aux niveaux national, régional et international, dont la mise en œuvre doit constituer l'objectif principal. Troisièmement, et plus important encore, il met l'accent sur les partenariats entre l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, et sur leur action collective.

Nous réitérons et soulignons donc la nécessité de mettre en œuvre rapidement les engagements pris par la République démocratique du Congo, la région des Grands Lacs et la communauté internationale au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'Ouganda s'est engagé à jouer son rôle. D'après notre expérience, les initiatives menées au plan

régional, avec l'appui de la communauté internationale, donnent de meilleurs résultats sur le continent africain.

Nous insistons sur la nécessité de mettre l'accent sur le lien qui existe entre la paix et le développement dans l'est de la République démocratique du Congo. Il importe de soutenir les initiatives régionales dans des domaines clefs comme les infrastructures, l'énergie, le commerce et l'agriculture, comme l'ont souligné le Secrétaire général et le Président du Groupe de la Banque mondiale. À cet égard, l'Ouganda se félicite de la visite du Secrétaire général et du Président de la Banque mondiale dans la région des Grands Lacs en mai, et des promesses qu'ils ont faites.

Pour finir, depuis de nombreuses années maintenant, l'Ouganda et la région demandent que des efforts concertés soient mis en œuvre pour s'attaquer aux causes profondes du conflit en République démocratique du Congo. Nous avons également demandé qu'un appui soit fourni au Gouvernement pour l'aider à exercer efficacement son autorité sur l'ensemble de son territoire afin qu'il puisse faire échec aux groupes armés qui déstabilisent le pays et la région. Le moment est venu de renforcer notre détermination et de redoubler d'efforts pour nous attaquer efficacement aux causes profondes des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo, et ce de manière globale. Le prochain sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui se tiendra à Nairobi, examinera la situation dans ce pays et dans la région, ainsi que les mesures prises, et formulera des recommandations spécifiques pour consolider nos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères, coopération internationale et francophonie de la République démocratique du Congo.

M. Tshibanda N'Tungamulongo (République démocratique du Congo) : Avant toutes choses, je voudrais, Monsieur le Président, vous réitérer mes vives félicitations pour votre désignation en qualité de Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique. Je m'empresse également d'exprimer la satisfaction de la République démocratique du Congo de vous voir présider le Conseil de sécurité à ce moment critique de son histoire, et de vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance spéciale du Conseil sur la sécurité sur la région des Grands Lacs qui, depuis plusieurs années, est remise en cause de manière cyclique par des rébellions dont il est aujourd'hui incontestablement établi qu'elles

portent toutes la même signature génétique, avec pour conséquences hautement déplorables des violations massives des droits humains, des exécutions sommaires et extrajudiciaires, l'enrôlement d'enfants soldats, des viols et violences sexuelles, le pillage des biens publics et privés, et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

En choisissant de parler de la République démocratique du Congo en ce moment précis, vous avez, Monsieur le Président, témoigné de l'importance que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Conseil de sécurité attachent au retour d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo et, partant, dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Je voudrais ensuite saisir cette occasion pour remercier M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son implication personnelle dans la négociation, la conclusion et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, conclu à Addis-Abeba le 24 février. Cet Accord-cadre et la résolution 2098 (2013) qui est venu le renforcer, représentent des innovations majeures, tant dans l'appréhension de la crise qui sévit dans la région des Grands Lacs depuis la deuxième moitié des années 90, que dans la doctrine traditionnelle de l'ONU en matière de maintien de la paix.

Pour les populations longtemps meurtries des pays de la région, l'Accord-cadre et la résolution que je viens de mentionner sont perçus comme des preuves éloquentes de la détermination de la communauté internationale à aider à trouver une solution définitive à une instabilité qui n'a que trop duré et pour laquelle mon pays, notamment, a payé un lourd tribut. Il en est de même du dernier voyage conjoint dans la région du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Banque mondiale et de M^{me} Mary Robinson ainsi que de la nomination récente de M. Kobler en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la République démocratique du Congo et du sénateur Feingold comme Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo.

Il faut en effet rappeler une triste réalité, souvent méconnue, à savoir que du fait de ces conflits à répétition, mon pays a perdu plus de 6 millions d'âmes. Une tragédie dont l'ampleur n'a pas d'égale dans l'histoire de l'humanité et qui ne peut laisser cette dernière indifférente, sauf à perdre son âme. Notre réunion de

ce jour participe donc de notre volonté partagée de réaffirmer notre humanité, d'évaluer ensemble et sans complaisance le niveau d'exécution des engagements pris afin de mettre fin à ce drame, aux termes de l'important Accord-cadre du 24 février, et de préciser les défis qui restent à relever pour qu'une fois la paix durablement rétablie, la région puisse consacrer son énergie et ses intelligences aux questions essentielles de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

La République démocratique du Congo est déterminée à assumer sa part de responsabilité afin que la paix et la concorde reviennent rapidement dans la région. Pour preuve, dès le lendemain de la signature de l'Accord-cadre, le Gouvernement congolais s'est attelé à remplir ses obligations, qui, soit dit en passant, correspondent à des tâches qu'il avait identifiées depuis 11 ans et qu'il considère importantes et prioritaires. Dans cette optique, nous avons non seulement accéléré mais aussi mieux systématisé la réforme du secteur de la sécurité. L'assainissement des structures et du personnel de l'armée, des services de sécurité et de la police, le recrutement dans les forces de défense de jeunes Congolais issus de toutes les provinces du pays, la réouverture des académies militaires, la formation, avec le concours des partenaires bilatéraux, des forces spéciales et des unités d'appui, avec comme objectif prioritaire l'opérationnalisation de la Force de réaction rapide, sont autant d'actions concrètes engagées récemment afin de nous doter de forces de défense et de sécurité professionnelles, disciplinées et respectueuses des droits humains, de rendre la défense de notre territoire plus efficace et de mieux assurer l'autorité de l'État.

En vue de consolider cette autorité, plus particulièrement dans l'est de la République, en commençant par Goma, la Police nationale, l'administration publique et les tribunaux bénéficient à titre prioritaire du renforcement de leurs capacités, ce qui leur permet de reprendre progressivement le contrôle de la situation.

La décentralisation, prévue dans la Constitution, a franchi un pas supplémentaire vers sa matérialisation, avec l'adoption des lois nécessaires pour sa mise en œuvre.

La réforme de la gestion des finances publiques, en cours depuis quelques années et dont les résultats positifs sont perceptibles à travers la stabilité du cadre macroéconomique, se poursuit et vient d'être

utilement complétée par l'entrée en vigueur des mesures d'assainissement du climat des affaires et du mécanisme national de certification des ressources minières; ce qui aura pour effet de renforcer la croissance économique qui, pourtant, est déjà l'une des plus fortes du continent, et cela de manière constante depuis près de 10 ans. Mieux, le Gouvernement vient de procéder à un réexamen approfondi du Document de stratégie et de croissance pour la réduction de la pauvreté afin de rendre la croissance plus inclusive, de résorber partiellement le retard accumulé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de donner à la lutte contre la pauvreté plus de crédibilité et d'efficacité.

Sur le plan politique, la réconciliation et le renforcement de la cohésion nationale sont plus que jamais à l'ordre du jour. Ainsi, la coordination du mécanisme national de suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre a été confiée à un cadre compétent et expérimenté issu de l'opposition politique. La Commission électorale nationale indépendante a été complètement réformée et une nouvelle équipe, plus aguerrie et plus inclusive, vient de prendre la tête de cette importante institution d'appui à la démocratie. La nouvelle Commission électorale nationale indépendante est d'ores et déjà à pied d'œuvre avec comme priorité la préparation de la poursuite du processus électoral en vue de l'organisation, dans les meilleures conditions possibles, des élections locales, municipales, provinciales, sénatoriales et des Gouverneurs de province.

Par ailleurs, initiées par le Président de la République, des concertations nationales devraient se tenir à partir du mois d'août. Elles ont pour objet de rechercher ensemble les voies et moyens de renforcer la cohésion nationale pour mieux faire face à tous les défis que la nation congolaise est appelée à relever. Voulue inclusif, ce forum rassemblera, outre les institutions politiques nationales et provinciales, les partis politiques, toutes tendances confondues, la société civile dans toute sa diversité, ainsi qu'une représentation significative des femmes et des jeunes. Sa préparation, ainsi que sa direction ont été confiées à un *præsidium* composé du Président du Sénat, leader bien connu de l'opposition au nom de laquelle il avait été élu à son poste, et du Président de l'Assemblée nationale, cadre de la majorité présidentielle.

Preuve du caractère participatif de l'exercice, l'opposition politique a préparé et déposé dernièrement, auprès du *præsidium* et du Président de la République, un cahier des charges comprenant ses revendications

et propositions dans la perspective de la tenue de ce forum. Pour chacune de ces réformes, comme pour tous les autres engagements de la République démocratique du Congo aux termes de l'Accord-cadre, des termes de référence ou benchmarks ont été développés ou sont en voie de l'être et les échanges à ce sujet sont en cours avec M^{me} Mary Robinson et son équipe, à qui nous réaffirmons notre soutien et notre collaboration. Nous serons donc prêts pour la prochaine réunion des « 11+4 », qui aura lieu en marge de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies ici-même au mois de septembre.

Au moment où nous sommes ici réunis, les populations de Goma et de Rutshuru vivent de nouveau dans la peur et dans l'incertitude du fait des attaques sporadiques que, depuis l'adoption de la résolution 2098 (2013) et en défiance à cette dernière, le Mouvement du 23 mars (M23) lance contre les positions défensives des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

Pour occulter le caractère réfractaire à la paix de cette force négative et tenter de justifier ses crimes, des accusations sans fondement cherchent à discréditer les FARDC, la Brigade d'intervention et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), affirmant sans preuve qu'elles collaboreraient avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Les responsables des Nations Unies ont déjà réagi à ces accusations.

La République démocratique du Congo, pour sa part, réfute catégoriquement ces allégations. Elle a, à ce sujet, envoyé sa réponse au Président du Conseil de sécurité, en lui demandant de la faire circuler auprès de tous les membres comme document officiel du Conseil. L'examen attentif de la documentation que nous avons ainsi fournie au Conseil démontre de manière éloquent la politique du Gouvernement de la République démocratique du Congo dans ce domaine ainsi que l'ampleur, la qualité et l'efficacité des efforts déployés par la République au cours des cinq dernières années pour combattre les FDLR qu'elle aurait complètement neutralisées n'eût été le déclenchement de la rébellion du M23.

Il sied de noter que cette évaluation positive a été certifiée par des experts non congolais, difficilement susceptibles d'être accusés de complaisance en la matière, à savoir, la MONUSCO, mais aussi et surtout ceux-là mêmes qui aujourd'hui, par leurs accusations, semblent renier leur signature.

Il sied aussi de noter qu'aucun pays de la région des Grands Lacs n'a, autant que la République démocratique du Congo, milité pour la création d'une Brigade d'intervention avec mission de neutraliser toutes les forces négatives, y compris les FDLR, et pour l'octroi d'un mandat offensif à cette brigade. Qu'il soit par ailleurs bien compris, que la République démocratique du Congo dont, plus que toute autre, la population souffre de la présence des groupes armés étrangers sur son territoire, ne saurait entretenir une quelconque collaboration avec ces forces qui se particularisent par des tueries, des viols, des exactions de tout genre, des pillages des biens privés et publics et de ses ressources naturelles. Tout acte contraire, s'il venait à être établi de manière probante, ne pourrait donc être au mieux que le fait d'initiatives individuelles sur le terrain que le Gouvernement de la République démocratique du Congo condamnerait alors sans équivoque et qu'il se tiendrait prêt à sanctionner sans la moindre complaisance.

C'est le lieu pour moi de réaffirmer solennellement que la République Démocratique du Congo, qui n'y a jamais dérogé, continuera de respecter scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États de la région, ainsi que le principe sacro-saint de non-ingérence dans les affaires intérieures de ces derniers.

S'agissant de l'implication de certains éléments des FARDC dans des violations des droits humains à Minova, l'affaire est en justice et les membres des FARDC dont la culpabilité serait établie seront sévèrement sanctionnés, quel que soit leur rang. Quant aux allégations récentes de maltraitance de prisonniers, de traitements inhumains et dégradants, et de profanation des morts, des enquêtes viennent d'être lancées pour établir la vérité. La justice sera tout aussi impitoyable à l'endroit des auteurs de ces actes, si ceux-ci venaient à être confirmés. Il y a toutefois lieu de souligner au sujet de ces allégations qu'elles sont pour le moins surprenantes. Car, si ce genre de violations des droits humains ont, dans le passé, étaient établies dans le chef des responsables des rébellions génitrices du M23, c'est la première fois, en 15 années de lutte contre différentes rébellions, que l'armée régulière de la République démocratique du Congo fait l'objet de telles accusations. C'est tout dire de la crédibilité de ces dernières.

Comme le Conseil peut le constater, la République démocratique du Congo est significativement avancée dans la mise en œuvre de ses engagements. Cela nous met légitimement en situation d'attendre que les autres

partenaires tant régionaux qu'internationaux fassent le même effort.

Le déploiement sur le terrain de la Brigade d'intervention instituée par la résolution 2098 (2013) constitue une incontestable avancée, que nous apprécions à sa juste valeur. Notre souhait, désormais, est de voir cette brigade assumer aussi rapidement et efficacement que possible les responsabilités qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité : surveillance et sécurisation de la frontière entre la République démocratique du Congo et ses voisins de l'est d'une part et, d'autre part, neutralisation de toutes les forces négatives, sans exclusive.

Cela dit, nous sommes conscients que la force militaire ne saurait, seule, régler la complexe équation de la paix dans la région des Grands Lacs africains où les causes des conflits et des différends s'imbriquent les unes dans les autres et sont à la fois endogènes et exogènes. Au vu de l'extrémisme de pratiquement toutes ces forces négatives, la force est donc nécessaire, mais pas suffisante. Pour être durable, la solution doit aussi passer par un dialogue sincère entre toutes les parties internes et externes et l'application de bonne foi des conclusions auxquelles ces parties parviennent.

C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous République démocratique du Congo, nous demeurons activement impliqués dans les pourparlers de Kampala, sous la facilitation de l'Ouganda en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous tenons cependant à souligner que, forts de notre expérience des accords conclus avec les rebelles en 2003, 2006 et 2009, rebelles dont la plupart se sont recyclés dans le M23, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous ne sommes pas prêts à signer un accord qui, en consacrant l'impunité et en réintégrant, dans les forces armées, des personnes faisant l'objet de poursuites judiciaires ou de sanctions internationales du fait de violations massives des droits humains, de crimes de guerre, de crimes de génocide ou de crimes contre l'humanité, jetterait les bases d'une nouvelle rupture de la paix et de l'instabilité.

Pour terminer, les souffrances du passé, que personne n'ignore, ni ne minimise, quelles que soient les blessures, quelles que soient les horreurs, ne sauraient indéfiniment nous enfermer dans des positions sans issue. Sans oublier le passé, nous devons privilégier la réconciliation et la cohésion à l'intérieur de nos États, la cohabitation pacifique et la coopération entre ces

derniers. L'histoire et la géographie nous y obligent; les exigences de survie et de développement durable aussi.

La République démocratique du Congo n'abandonnera jamais à personne le moindre centimètre carré de son territoire, ni une quelconque part de sa souveraineté sur ses richesses. Mais elle demeure prête, aujourd'hui comme hier, à sceller un pacte pour la paix, la stabilité et le développement dans l'ensemble de la région des Grands Lacs et, dans cette optique à développer la coopération régionale. D'autres avant nous, et sous d'autres cieux, ont connu des épreuves semblables à celles que nous vivons dans notre région. Ils ont su, sans rien oublier, renoncer à s'imposer indéfiniment des vengeance inconsidérées. Leur prospérité et leur entente cordiale actuelles devraient nous inspirer.

Les peuples de la région des Grands Lacs africains ont, comme ceux de partout ailleurs dans le monde, droit à la paix et à la prospérité. En vous réitérant mes félicitations et mes remerciements, je vous prie donc de croire, Monsieur le Président, en la détermination inébranlable de S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo, à œuvrer pour une paix durable dans la région des Grands Lacs, de concert avec les membres du Conseil, avec le Secrétaire général, avec ses pairs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe et tous nos autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda.

M^{me} Mushikiwabo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les États-Unis et vous-même, Monsieur le Secrétaire d'État, pour avoir convoqué ce débat des plus importants à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et pour avoir préparé la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/11) que nous venons d'adopter.

Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé très instructif, et le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, ainsi que l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, de leurs contributions très appréciées et de leurs déclarations de ce matin. Collectivement leurs efforts extraordinaires,

leurs nombreux voyages et les engagements financiers qu'ils ont pris en faveur des priorités de développement régional démontrent amplement la sincérité de leur attachement à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région qui nous occupe ce matin. Il s'agit d'une stratégie visionnaire, globale et intégrée pour mettre fin à des décennies de conflit et d'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Je remercie également le Commissaire de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, de son exposé très éclairant sur les efforts régionaux entrepris pour rétablir la paix dans la région des Grands Lacs.

Je salue par ailleurs la présence des distingués ministres des différents pays de notre région et des pays membres du Conseil.

Le Rwanda se félicite chaleureusement de la nomination du nouveau Représentant spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs africains, M. Russ Feingold, du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et du nouveau commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je tiens à les assurer tous de la pleine coopération du Rwanda dans notre quête commune en faveur de la paix dans la région.

Bien que le Rwanda se félicite d'appuyer la déclaration présidentielle, nous aurions toutefois aimé que les efforts déployés par la région y soient mentionnés, notamment à l'appui des pourparlers de paix de Kampala mis en place sous les auspices de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

En effet, nous souhaiterions que l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M^{me} Mary Robinson, joue sans plus attendre un rôle actif pour la conclusion des pourparlers de Kampala afin que nous puissions rapidement nous atteler à pacifier la région des Kivus. Son engagement serait bienvenu et contribuerait à faire avancer le processus.

Nous sommes réunis aujourd'hui parce que nous sommes tous déterminés à faire de la paix dans la région des Grands Lacs une réalité durable. Après avoir vécu il y a près de 20 ans un conflit dévastateur à l'intérieur de ses frontières, le peuple rwandais déploie des efforts inlassables pour reconstruire une nation pacifique et dynamique, mais il est bien conscient que son destin est inextricablement lié à celui de ses voisins. Je vais être

aussi claire que possible : pour garantir la paix à long terme et une prospérité durable pour le Rwanda, nous avons besoin que la République démocratique du Congo soit pacifique et prospère. Tant que persisteront des conditions qui permettent à plus de 30 groupes rebelles de sévir dans l'est de la République démocratique du Congo en toute impunité, et tant que des hommes et des garçons n'auront d'autre perspective d'avenir que la criminalité, la violence et le conflit, une telle transformation demeurera hors d'atteinte.

« Le cadre de l'espoir », conjugué aux efforts de paix régionaux, ouvre des possibilités spéciales de procéder au type de changements profonds nécessaires pour la République démocratique du Congo et la région dans son ensemble. Le Rwanda est déterminé à jouer son rôle et à honorer ses engagements en tant que voisin et partenaire régional et par l'intermédiaire du « cadre de l'espoir ».

Je vais énoncer quelques mesures concrètes prises à ce jour par mon gouvernement aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Nous avons désarmé et cantonné loin de notre frontière avec la République démocratique du Congo plus de 600 combattants du Mouvement du 23 mars (M23) qui étaient entrés au Rwanda à la suite de combats en mars. Dans son rapport en date du 28 juin (S/2013/387), le Secrétaire général a félicité le Rwanda du rôle positif qu'il a joué à cet égard. Nous avons demandé à l'ONU d'assumer la responsabilité de ces combattants. Il convient de noter que le Rwanda ne peut porter seul ce fardeau. Nous invitons la communauté internationale à élaborer et mettre en œuvre une solution à long terme pour ce groupe d'ex-combattants.

Le Rwanda collabore également avec l'ONU en vue de répondre aux besoins d'environ 70 000 Congolais venus chercher refuge au Rwanda il y a maintenant plus de 13 ans et de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils puissent dès que possible retourner chez eux en toute sécurité. En outre, comme l'a mentionné le Secrétaire général dans son rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, le Gouvernement rwandais a signalé la présence de plusieurs membres haut gradés du M23 ayant traversé la frontière depuis la République démocratique du Congo pour venir chercher refuge au Rwanda, notamment des individus sanctionnés par l'ONU. Lorsque le chef du M23, le général Bosco Ntaganda, s'est constitué prisonnier à l'ambassade des États-Unis à Kigali le 18 mars, les autorités rwandaises

ont offert de faciliter son transfèrement à La Haye par l'intermédiaire des ambassades des États-Unis et des Pays-Bas à Kigali.

Nous convenons tous que les aspects économiques de l'Accord-cadre doivent être mis en œuvre parallèlement à ses aspects politiques et sécuritaires. À cette fin, le Rwanda s'efforce de développer la coopération régionale en renforçant l'intégration économique et la collaboration en matière de commerce transfrontières avec la République démocratique du Congo et ses autres voisins de la région des Grands Lacs. Au cours du seul mois dernier, les autorités minières rwandaises ont saisi 8,4 tonnes de minerais de contrebande. Elles procèdent à présent à leur restitution aux autorités congolaises, comme elles l'ont fait par le passé. Nous envisageons également plusieurs autres possibilités de coopération économique, notamment un projet stratégique bilatéral avec la République démocratique du Congo sur le lac Kivu, que nous avons en partage.

Enfin, le Rwanda appuie et facilite le déploiement de la Brigade d'intervention. Il le fait car il est convaincu que la Brigade peut contribuer à pacifier la région et être une force de dissuasion contre les multiples groupes armés qui se trouvent dans l'est de la République démocratique du Congo, permettant ainsi à la MONUSCO de s'acquitter de la responsabilité qu'elle a de protéger les civils et, fait crucial, à créer les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et à favoriser la réussite des autres initiatives de paix régionales.

Comme l'a souligné l'Envoyée spéciale Robinson par le passé, l'Accord-cadre est une entreprise commune, et sa réussite suppose que chaque partie honore ses engagements. Je saisis l'occasion que m'offre le débat qui se tient aujourd'hui dans cette salle pour réitérer l'attachement du Rwanda à l'Accord-cadre. Le Rwanda est l'un des 11 pays membres du Mécanisme de suivi régional, lequel analyse en profondeur les événements dans les zones touchées par des conflits, en toute transparence et dans le respect du principe de responsabilité. Nous demandons donc instamment au Conseil de sécurité d'attacher de la valeur aux travaux du Mécanisme afin que ses conclusions puissent servir de base aux décisions que nous prenons et aux résolutions que nous adoptons.

Le Rwanda demeure gravement préoccupé par la récente collusion entre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces armées

de la République démocratique du Congo (FARDC). Le Conseil de sécurité ayant reçu une lettre de mon gouvernement qui comporte des détails sur la question, je n'entrerai pas dans les détails aujourd'hui. Je tiens simplement à souligner que nous devons nous préoccuper de cette question. Cependant, si le Rwanda considère toute alliance entre les FDLR et les FARDC comme une menace à la sécurité régionale, il ne permettra pas que ces événements préoccupants fassent échouer ses initiatives de paix, comme il l'a fait par le passé.

Je ne saurais trop insister sur la bonne volonté du Rwanda et sur l'appui qu'il continue de fournir à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous estimons qu'il représente une voie réaliste dans la quête de la paix et de la sécurité durables pour la population de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs dans son ensemble. Nous devons toutefois maintenir le cap et comprendre que cette vision n'est réalisable que si elle est conjuguée à des initiatives de paix régionales et si tous les États concernés manifestent une véritable volonté politique.

Qui plus est, la force internationale de maintien de la paix en République démocratique du Congo s'aventure en territoire inconnu avec le déploiement d'une Brigade d'intervention et de drones. Les soldats de la paix des Nations Unies doivent s'attacher à respecter toutes les lois internationales pertinentes et adhérer strictement à leur mandat.

Étant donné que les conséquences de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo s'abattent si lourdement sur le Rwanda, comme c'est quasiment constamment le cas depuis 20 ans, nous tenons à tirer pleinement profit de l'occasion historique qui s'offre à nous de rétablir la paix et la sécurité. En dépit des graves risques que j'ai soulignés, nous constatons des signes précoces et manifestes de progrès.

Un plan qui n'est pas suivi d'actions n'est qu'une accumulation de paroles, et en ce qui concerne la République démocratique du Congo, nous avons assez parlé. Nous avons entendu assez de discours et lu assez de rapports. Les prises de position spectaculaires ont été largement assez nombreuses, en particulier celles d'acteurs irresponsables qui recherchent le profit et la publicité en exploitant les problèmes de la région. Il est temps que ces forces s'écartent et permettent à la mise œuvre du « cadre de l'espoir » de progresser. Il est temps que les parties responsables se manifestent et fassent avancer le processus. Il est temps d'agir.

M. Asselborn (Luxembourg) : Monsieur le Président, le Luxembourg se félicite de l'initiative des États-Unis d'organiser ce débat de haut niveau du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Le moment est particulièrement opportun, et votre présence, Monsieur le Secrétaire d'État, lui confère un relief particulier.

Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon, son Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, le Président de la Banque mondiale, M. Kim, le Commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, M. Lamramra, ainsi que les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo (RDC) et de l'Ouganda de leurs interventions, et surtout de leur engagement sincère pour la cause de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région.

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration qui sera prononcée par M. Pierre Vimont au nom de l'Union européenne.

La RDC et la région des Grands Lacs ont trop longtemps été meurtries par des conflits. Des millions de morts – le Ministre des affaires étrangères de la RDC vient de donner le chiffre de 6 millions au cours des 15 dernières années –, des millions de déplacés, des millions d'individus empêchés de vivre dignement. Et les groupes armés, et notamment le Mouvement du 23 mars (M23), continuent de sévir dans l'est de la RDC.

On ne peut l'accepter plus longtemps. Il faut changer la donne, il faut rompre le cycle de la violence. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération signé en format 11+4 à Addis-Abeba, le 24 février dernier, constitue, nous l'espérons vivement, un tournant déterminant dans le processus de consolidation de la paix et de stabilisation de la région. Cet accord n'aurait pas été possible, et son suivi ne saurait être assuré, sans l'appui des Nations Unies. Je salue le rôle crucial joué à cet égard par le Secrétaire général et son équipe. Il convient aussi de saluer l'appui de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

L'Accord-cadre a un mérite essentiel : il tient compte des causes profondes des conflits. Il met à juste titre l'accent sur l'appropriation par les pays de la région d'un processus qui doit mettre un terme aux violences récurrentes et poser les jalons d'une véritable dynamique d'essor économique régional. Nous souhaitons que cet

accord se montre digne du nom que Mary Robinson lui a donné, inspirée par le poète irlandais Seamus Heaney : « A Framework of Hope », un « cadre de l'espoir », qui puisse redonner espoir aux peuples de la RDC et de la région, et faire oublier ce que M^{me} Robinson vient de définir comme manque d'horreur à l'égard de la réalité actuelle.

L'heure est à la mise en œuvre résolue de l'Accord-cadre. Nous saluons dans ce contexte les récentes initiatives prises par la RDC. Le mécanisme national de suivi des engagements de l'Accord-cadre a été mis en place. Les premiers plans nationaux pour la réforme du secteur de la sécurité, en particulier de l'armée, ont été présentés. Nous saluons également l'établissement d'une nouvelle Commission électorale nationale indépendante, qui ouvre la voie à l'organisation d'élections provinciales et locales. La mise en place d'une armée nationale professionnelle et loyale qui puisse protéger le territoire de la RDC et promouvoir les droits de l'homme constitue de même un impératif.

Il revient à cet égard aux autorités de la RDC de poursuivre leurs enquêtes au sujet des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et notamment des violences sexuelles, commises par des éléments des Forces armées de la RDC. La mise en œuvre déterminée du plan d'action, signé le 4 octobre dernier avec les Nations Unies, visant à faire cesser et à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants, ainsi que les violences sexuelles commises contre les enfants par les forces armées et les services de sécurité, s'inscrit dans ce même contexte.

La signature de l'Accord-cadre a été accompagnée, rappelons-le, d'une refonte de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et notamment de la mise en place d'une Brigade d'intervention. L'impact dissuasif de cette brigade s'est déjà fait sentir sur le terrain, et nous nous en félicitons. Conformément à la résolution 2098 (2013), la Brigade aura un rôle clef à jouer pour contribuer à réduire la menace que constituent les groupes armés pour l'autorité de l'État et la sécurité des civils dans l'est de la RDC. L'appui à la réforme du secteur de la sécurité et la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, devront, de manière générale, rester au cœur du mandat de la MONUSCO.

Au niveau de la région, nous soutenons la démarche volontariste de l'Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson, et son intention de définir au cours des

prochains mois une stratégie politique globale pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre, sur base d'indicateurs agréés par tous les signataires. La vigilance reste en effet de mise pour maintenir la dynamique positive. Le suivi orchestré par M^{me} Robinson devra bénéficier de l'attention continue du Conseil.

Un point qui nous préoccupe particulièrement est la poursuite de l'exploitation illégale et du commerce illicite des ressources naturelles dans l'est de la RDC, notamment par les groupes armés. Ces trafics constituent une importante source d'instabilité. Nous saluons les initiatives positives prises par les autorités congolaises dans ce domaine. De façon générale, nous les encourageons à redoubler d'efforts dans le domaine de la gouvernance économique. Comme le précise l'Accord-cadre, il importe de renforcer la coopération régionale, y compris à travers l'approfondissement de l'intégration économique avec une attention particulière accordée à la question de l'exploitation des ressources naturelles.

Je voudrais enfin souligner l'importance pour les partenaires de la région de se concentrer sur la coopération au développement et la lutte contre la pauvreté. Sécurité et développement vont en effet de pair. J'encourage la Banque mondiale et les pays de la région à concrétiser rapidement les projets d'appui des priorités de développement régional suite à l'annonce par le Président Kim, le 23 mai dernier à Kinshasa, d'une contribution d'1 milliard de dollars en prêts à taux nul. Je pense en particulier aux projets dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie hydroélectrique et des infrastructures permettant d'élargir l'activité économique transfrontalière. Comme l'a souligné M^{me} Robinson, le processus politique en cours ne pourra aboutir que si les populations bénéficient rapidement de dividendes de la paix tangibles.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réitérer l'appel aux signataires de l'Accord-cadre à mettre en œuvre de bonne foi et de manière diligente l'ensemble des engagements auxquels ils ont souscrit, y compris l'engagement de ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés. Il s'agit d'une question de responsabilité et de crédibilité. Ce faisant, ils pourront compter sur le soutien de la communauté internationale pour amorcer un cercle vertueux permettant aux populations de la région d'émerger enfin d'une situation inacceptable qui n'a que trop duré. L'occasion qui se présente est exceptionnelle. Il s'agit de la saisir maintenant.

M. Carrera (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Treize années se sont écoulées depuis que les Nations Unies ont déployé pour la première fois une mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Mon propre pays participe à cette mission en tant que fournisseurs de contingents depuis 2005, et nous avons même perdu huit soldats dans un incident bien connu survenu dans le Parc national de la Garamba en janvier 2006. Qu'il me soit permis de rendre hommage à la mémoire de ces soldats en rappelant leurs noms : Abelino Pop, Ramón Xi Che, Edgar Morales Guzmán, Valeriano Rax Hul, Calixto Gómez Pérez, Mario Enrique Tee Caal, Teodoro Tilom Pauu et Orlando Augusto Hernández Alonzo. Cinq d'entre eux sont des Guatémaltèques d'origine maya. Ainsi, le sang maya a été versé sur la voie de la paix, du développement et de la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Malgré cette longue histoire, la signature le 24 février de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et la dans la région a ouvert la possibilité d'imprimer une nouvelle dynamique aux efforts pour rétablir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région des Grands Lacs en général, et en République démocratique du Congo en particulier. Voilà pourquoi nous estimons que le débat d'aujourd'hui est opportun et pertinent, et c'est pourquoi nous remercions la délégation des États-Unis, le Secrétaire d'État, M. John Kerry, en particulier, de l'avoir proposé et d'avoir fait distribuer le document de réflexion y relatif (S/2013/394, annexe).

Nous savons gré également au Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, de son geste de présider personnellement la présente séance.

Nous apprécions tout particulièrement, également, la présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et du Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, que nous remercions de leurs exposés. Nous félicitons également de leurs exposés l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M^{me} Mary Robinson, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Le rapport présenté par le Secrétaire général en toile de fond à la présente séance (S/2013/387) fait référence aux attentes actuelles, relativement encourageantes, à savoir que la crise prolongée en République démocratique du Congo, et surtout dans sa partie orientale, pourrait se régler dans le contexte plus large qui conditionne l'avenir de la région des Grands Lacs. Nonobstant les nombreux obstacles qui restent à

surmonter, et que le rapport aborde de façon franche, nous sommes d'accord avec l'analyse du Secrétaire général et avec la déclaration de son Envoyée spéciale, Mary Robinson. Je voudrais souligner certains des éléments qui autorisent cet optimisme prudent.

Premièrement, si l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région implique un engagement aussi bien du Gouvernement de la République démocratique du Congo que des autres pays de la région et également de la communauté internationale, il est clair que la responsabilité première en la matière revient au Gouvernement de la République démocratique du Congo, comme il est normal. Ce modèle, dans lequel le pays concerné est le protagoniste principal, tandis que la communauté internationale accompagne le processus, constitue, depuis quelque temps, le paradigme de développement, dans le sillage, notamment, de la Déclaration de Paris.

Deuxièmement, il semble également indispensable que soit pris l'engagement d'aborder les causes profondes du conflit de façon globale et intégrée, compte tenu également des aspects économiques, sociaux, politiques, de gouvernance et de sécurité, si l'on veut que le pays retrouve la stabilité et vienne à bout de la violence dans laquelle il est plongé.

Troisièmement, il est encourageant de voir la présence à nos côtés de 11 pays et de quatre instances multilatérales parties à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous pensons que la mise en place d'un mécanisme de suivi, le mécanisme dit « 11+4 », est de nature à renforcer l'attente que les engagements assumés par toutes les parties seront tenus.

Quatrièmement, nous nous félicitons des alliances que l'ONU a mises en place avec les partenaires régionaux et sous-régionaux du continent africain, en l'espèce avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe. La synergie et la coopération entre ces instances multilatérales, toujours dans le cadre des attributions de chacune, nous paraissent d'une importance particulière.

Cinquièmement, et dans le même ordre d'idées, nous saluons l'initiative prise de concert par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Banque mondiale d'entreprendre une mission conjointe dans la région des Grands Lacs et d'être, une fois encore, tous deux présents à nos côtés à la présente séance. Il est difficile

d'envisager des progrès, sur les plans économique et social, sans la participation des institutions financières multilatérales. Il nous plaît de voir qu'en abordant les problèmes de façon globale et intégrée, nous assignons les tâches non seulement à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies, en fonction de la spécialité de chaque instance, mais également à l'intérieur du système des Nations Unies tout entier, et entre ce dernier et les autres instances multilatérales. Nous formons également le vœu que cette nouvelle expression de la coopération entre l'ONU et la Banque mondiale s'étendra également aux programmes du Conseil économique et social, de la Commission de consolidation de la paix et de l'Assemblée générale.

Sixièmement, ma délégation a exprimé ses réserves, comme on le sait, vis-à-vis de la nouvelle tendance du Conseil à confier des tâches d'imposition de la paix à des missions conçues en vertu des principes cardinaux auxquels on doit les opérations de maintien de la paix telles que nous les connaissons, et notamment le principe d'impartialité. En dépit de ces réserves, cependant, nous avons fini par accepter l'intégration à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de ce qu'il est convenu d'appeler la Brigade d'intervention, comme un moindre mal face au péril imminent que représentent pour la population civile l'apparition du Mouvement du 23 mars et d'autres groupes activistes dans l'Est de la République démocratique du Congo, et étant entendu qu'il s'agit d'une mesure temporaire. Quoi qu'il en soit, il importe de ne pas perdre de vue que la construction d'États, de démocraties ou, pis encore, de nations, n'est pas du ressort de la communauté internationale, mais des nations souveraines.

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'il y a un peu plus d'un mois, réunis dans cette même salle, nous lisions une résolution, et en rappelions une autre, au sujet de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants en période de conflit armé, que, dans le sillage de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, la séance que nous tenions il y a un mois sous la présidence du Royaume-Uni, était fondamentale et que nous ne devons pas oublier les mots qui y ont été prononcés pour nous en inspirer en vue de la paix en République démocratique du Congo. J'espère que nous sommes actuellement sur le chemin de la paix et que nous continuerons d'avancer vers la prospérité et le développement d'une région qui en a tant besoin.

M. Canfin (France) : Je souhaitais tout d'abord remercier chaleureusement, au nom de la France, le Secrétaire d'État, John Kerry, d'avoir pris l'initiative de cette rencontre de haut niveau consacrée à la situation dans la région des Grands Lacs et, notamment, en République démocratique du Congo. Cette rencontre, d'autres l'ont déjà dit, arrive au bon moment. Alors que la situation humanitaire reste dramatique, avec plus de 2,6 millions de déplacés en République démocratique du Congo, et 450 000 réfugiés dans les pays voisins, ces dernières semaines ont été marquées par une nouvelle reprise des hostilités, par le M23 et par d'autres groupes armés, contre les forces armées congolaises.

Cette reprise des combats est un test pour la communauté internationale. Un test, car le M23 et les autres groupes armés cherchent tout simplement à faire dérailler le processus politique en cours, qui vise justement à mettre un terme à cette tragédie qui dure depuis bien trop longtemps. Un test, car certains acteurs pourraient être tentés de renoncer aux engagements qu'ils ont pris. Notre message est clair : les pays frontaliers de la République démocratique du Congo doivent cesser le soutien aux groupes armés comme ils s'y sont engagés. Le message d'unité et de fermeté qu'envoie aujourd'hui la communauté internationale est salubre, pour soutenir les efforts des acteurs sincèrement acquis à la cause d'une paix durable dans la région des Grands lacs.

Nous avons beaucoup progressé ces derniers mois. Nous disposons désormais d'un cadre cohérent, qui nous permet enfin d'espérer mettre un terme à la tragédie que subit la région des Grands Lacs depuis maintenant plus de 20 ans. Ce cadre repose sur deux piliers. Le premier pilier est l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février dernier par 11 pays de la région, à l'initiative du Secrétaire général, dont je salue ici l'action et la détermination. Il revient maintenant aux États signataires de cet accord de mettre en œuvre leurs engagements. Nous avons vu, ces dernières semaines, plusieurs signes encourageants, à commencer par l'adoption, par le Gouvernement congolais, d'un Mécanisme national de suivi des engagements. Il constitue une amorce des réformes indispensables de l'armée et de la police congolaises. Il importe, maintenant, que des mesures d'ampleur soient prises rapidement. Il faut également que l'armée congolaise soit exemplaire sur le terrain et que les exactions commises par les soldats congolais, qui ne sont pas excusables, soient effectivement et sévèrement sanctionnées par la justice de ce pays.

Au niveau régional, une première réunion du Mécanisme régional de suivi des engagements, a d'autre part rassemblé le 26 mai, en marge du sommet de l'Union africaine, la plupart des chefs d'État de la région. Ce mécanisme se doit de veiller, en premier lieu, à ce que la souveraineté et l'intégrité

Ce mécanisme se doit d'assurer, en premier lieu, que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États de la région soient préservées, à commencer par celle de la République démocratique du Congo, mais aussi assurer que leur sécurité ne soit pas menacée.

L'action de M^{me} Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, sera déterminante pour la coordination et l'évaluation des efforts nationaux et régionaux dans la mise en œuvre des engagements pris. Qu'elle soit assurée du soutien déterminé de la France à ses côtés.

Le deuxième pilier de ce nouvel environnement est la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 28 mars dernier. Le cœur du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) reste inchangé : c'est la protection des civils. Mais, pour contribuer à cet objectif, la résolution autorise, de façon inédite, le déploiement d'une brigade d'intervention au sein de la MONUSCO. Cette brigade d'intervention a pour mandat de neutraliser les groupes armés qui entretiennent la violence et qui menacent les civils. La France souhaite maintenant qu'elle soit opérationnelle au plus vite.

L'autre point essentiel de la résolution 2098 (2013) c'est la question des violences sexuelles. Elles continuent d'être une arme de guerre utilisée à grande échelle, et le plus souvent en toute impunité. Nous saluons à ce titre l'initiative de Mary Robinson d'organiser, avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, une conférence spécifique sur le rôle des femmes dans le processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre. Nous savons que dans cette région, le corps des femmes est trop souvent le champ de bataille des hommes. Comme l'a dit le Président Kim, c'est une tâche sur notre conscience.

Avant de conclure, je souhaite évoquer la question du développement. Comme l'a dit M^{me} Mary Robinson, il est temps, désormais, d'envisager les dividendes de la paix pour l'ensemble de la région. Je salue ici l'engagement personnel du Président Kim pour la résolution de cette crise, et la récente promesse de

financement de la Banque mondiale, qui favorisera l'application des engagements pris par la République démocratique du Congo lors de la signature de l'Accord-cadre.

La France et l'Union européenne seront également au rendez-vous du développement dans la région. La relance de l'économie dans la région, au bénéfice des populations, passera également par un effort de transparence autour de l'exploitation des ressources naturelles. L'opacité dans l'exploitation des ressources minières doit laisser place à la transparence. Comme chacun le sait, à l'initiative du Royaume-Uni, et avec le plein soutien de la France, les pays du Groupe des Huit ont adopté, au début du mois, un plan d'action pour la transparence dans le domaine des industries extractives. Par ailleurs, nous entendons soutenir pleinement, politiquement et techniquement, les efforts de la République démocratique du Congo pour mettre en place un mécanisme de certification des minéraux exploités dans cette région. Tous ces dispositifs permettront de lutter contre les mauvaises pratiques, et d'augmenter les bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles de la région pour les populations.

Alors que le Mouvement du 23 mars reconduit des offensives autour de Goma, il importe aujourd'hui de tout mettre en œuvre à la fois pour mettre en échec ceux qui menacent la paix, et pour relancer la dynamique politique qui s'est amorcée avec l'Accord-cadre. Pour permettre l'établissement d'une paix durable, il est temps désormais que la coopération entre les acteurs de toute la région l'emporte face à la violence et aux pillages. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que l'Accord-cadre pourra ouvrir la voie à une amélioration concrète de la situation sécuritaire et des conditions de vies dans la région des Grands Lacs.

Au nom des millions de morts qui ont endeuillé cette région depuis tant d'année, nous avons aujourd'hui collectivement une obligation de réussite.

M. Esaw (Togo) : Je voudrais remercier votre pays, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat de haut niveau sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, et saluer la présence du Secrétaire d'État pour le diriger. Je salue également la présence du Secrétaire Général, le remercie de ses efforts soutenus dans la recherche d'une solution durable à ce conflit dans la région, et le félicite de son intervention. Je me félicite enfin de la participation du Président de la Banque mondiale et des représentants de haut niveau de

l'Union africaine, des Ministres de la région des Grands Lacs et de tous les autres Ministres, à ce débat.

La tenue de ce débat constitue la preuve tangible de l'importance que le Conseil, collectivement, et les États membres, individuellement, accordent à la résolution des conflits récurrents en République démocratique du Congo. À cet égard, je voudrais saluer la nomination, le 18 juin dernier, de M. Russ Feingold comme Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour la région des Grands Lacs.

C'est sur une note d'optimisme que j'introduis mon propos, en me faisant l'écho de la déclaration faite par le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale dans une tribune commune intitulée « La paix à portée de main », à la veille d'une tournée conjointe en République démocratique du Congo et dans certains pays de la région.

Le Togo partage cet optimisme car, après plus d'une décennie de souffrances, les peuples de la région des Grands Lacs méritent de renouer enfin avec la paix. C'est pourquoi mon pays tient à exprimer sa reconnaissance aux chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à la Communauté de développement de l'Afrique australe, à l'Union africaine, mais aussi au Secrétaire général de l'ONU et au Conseil de sécurité, pour leurs actions conjuguées et déterminées en vue de mettre fin aux violations massives des droits de l'homme dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment les violences sexuelles et le viol, devenus une arme de guerre.

Je voudrais me féliciter singulièrement de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération signé le 24 février 2013, avec l'appui de l'ONU, et à travers lequel les 11 chefs d'État de la région se sont engagés à agir, par une mutualisation de leurs efforts, pour relever les défis communs de la sécurité, de la gouvernance et du développement socioéconomique.

Il importe également que tous les signataires mettent en œuvre de bonne foi les dispositions de cet important accord. Il va sans dire que c'est aux pays concernés eux-mêmes que revient le rôle déterminant dans la réussite de cette nouvelle architecture de paix qui se construit lentement mais sûrement, et nous félicitons les autorités de la République démocratique du Congo pour les actions déjà menées dans ce sens, telles que vient d'en faire état le Ministre des affaires étrangères.

Toutefois, les efforts doivent être poursuivis, notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la protection des civils, particulièrement les femmes et les enfants, en appréhendant les auteurs et commanditaires des crimes, quels qu'ils soient, mettant ainsi fin au règne de l'impunité.

Par ailleurs, le Togo se félicite à nouveau de l'adoption par le Conseil de la résolution 2098 (2013), qui autorise le déploiement de la Brigade d'intervention chargée de lutter contre les groupes armés qui écument l'est de la République démocratique du Congo. Un soutien accru à la MONUSCO devrait permettre à cette unité spéciale d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Nous saluons les avancées remarquables enregistrées en République démocratique du Congo. Mais nous nous devons de condamner les actes du Mouvement du 23 mars qui ont entraîné les affrontements en cours entre cette rébellion et l'armée congolaise.

Si le processus de paix doit se poursuivre sans entrave, il est également important que les forces armées de la République démocratique du Congo et les Forces de défense rwandaises travaillent ensemble, pour mettre hors d'état de nuire les Forces démocratiques de libération du Rwanda qui entretiennent l'insécurité à la frontière rwando-congolaise et nuisent aux bonnes relations entre les deux pays.

Outre les facteurs politiques, tant endogènes qu'exogènes, la faim et la pauvreté constituent l'accélérateur de la dynamique de la violence. C'est la faim et la pauvreté qui recrutent les jeunes désœuvrés et désespérés dans les groupes armés. C'est pourquoi le Togo se réjouit que la communauté internationale ait intégré le paramètre du développement et de l'intégration économique régionale dans la stratégie globale de règlement du conflit dans cette région. À ce titre, la Banque mondiale mérite toute notre reconnaissance pour avoir montré la voie à suivre.

La République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs peuvent, à l'instar d'autres pays africains, se remettre du conflit et progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Leurs populations méritent que leur soit donnée cette chance à travers un accompagnement de la communauté internationale.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence des États-Unis d'avoir organisé le présent débat sur la

situation dans la région des Grands Lacs. Nous saluons la présence à cette très importante séance du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, et d'autres hauts responsables. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, l'Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, et les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda pour leurs déclarations.

La séance d'aujourd'hui se tient alors que de nouvelles hostilités ont été lancées par le Mouvement du 23 mars dans l'est de la République démocratique du Congo. L'Azerbaïdjan condamne les attaques par ce groupe rebelle qui ont fait des victimes civiles, ont entraîné le déplacement de personnes et sapent les efforts régionaux et internationaux visant un règlement négocié du conflit. En effet, la situation en République démocratique du Congo, en particulier les activités de déstabilisation des groupes armés, les violations graves des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans les zones touchées par le conflit et les effets humanitaires de cette crise représentent les problèmes les plus importants. Les préoccupations concernant le climat politique de plus en plus difficile et les conditions de sécurité dans le pays nécessitent d'intensifier les efforts aux niveaux national et international.

La signature, le 24 février, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région marque sans aucun doute un progrès important qui a donné un nouvel élan aux efforts diplomatiques et politiques et laisse espérer que la crise dans l'est de la République démocratique du Congo peut être résolue. Il importe que tous les acteurs pertinents impliqués fassent constamment preuve de la volonté politique nécessaire et n'épargnent aucun effort pour traduire les objectifs de l'Accord-cadre en résultats concrets.

Il est apparu clairement dès le départ que les efforts diplomatiques et politiques ne devaient en aucun cas aboutir à la consolidation d'actes illégaux ni être perçus comme une occasion de discuter indéfiniment d'assertions creuses et inacceptables, comme cela a été le cas dans certaines autres situations de conflit armé. Le fait que la responsabilité et la responsabilisation, telles que définies par le droit international, ont fait d'emblée partie des éléments clés sur lesquels s'appuie

l'approche commune de la communauté internationale est essentiel.

Dans sa déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui (S/PRST/2013/11), le Conseil de sécurité exige que tous les groupes armés mettent immédiatement fin à toute forme de violence et que leurs membres soient démobilisés et qu'ils déposent les armes. Il souligne en outre que tous les pays de la région ont renouvelé leur engagement de ne tolérer aucun groupe armé d'aucune sorte et de n'apporter ni assistance ni appui à de tels groupes. Nous saluons également la position de principe du Conseil sur la nécessité de mettre fin à l'impunité pour les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises pendant le conflit.

La Brigade d'intervention de la Force est un élément essentiel des efforts déployés pour faire face à la menace posée par la présence de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le même temps, il est évident que le conflit en République démocratique du Congo ne peut pas être réglé par les seuls moyens militaires. Parce qu'elle complète le processus politique, l'action de la Brigade d'intervention ne sera efficace que si les engagements nationaux et régionaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération sont tenus comme il convient et en temps voulu.

L'appui régional est une importante condition préalable au règlement du conflit en République démocratique du Congo. Nous félicitons l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les autres acteurs régionaux ainsi que les pays de la région de contribuer à trouver une solution durable à ce conflit. Il est essentiel qu'ils continuent de travailler de concert à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il est également impératif que tous les pays de la région respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale des uns et des autres ainsi que les principes de non-intervention, de bon voisinage et de coopération régionale.

Nous saluons les premières mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour honorer ses engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, y compris ceux qui visent à mettre fin à l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme et les atteintes à ces droits et à avancer dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Il ne fait aucun doute que ces efforts contribueront à accroître la confiance de

la population dans les institutions publiques et à jeter des bases solides pour le développement du pays.

L'engagement et l'appui soutenus de la communauté internationale sont déterminants pour promouvoir la stabilité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. Nous saluons les efforts personnels du Secrétaire général Ban Ki-moon et de son Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson. La visite conjointe du Secrétaire général et du Président de la Banque mondiale, ainsi que l'annonce par la Banque mondiale d'un ensemble de mesures de développement pour un montant de 1 milliards de dollars, ont accru les chances d'inciter de manière considérable à faire avancer le processus de paix et les possibilités de renforcer l'intégration régionale. Une coordination accrue entre les donateurs est essentielle pour s'assurer que l'assistance appuie les efforts nationaux et régionaux visant à s'attaquer aux causes profondes de ce conflit.

L'Azerbaïdjan salue également la contribution de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et les pays fournisseurs de contingents au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République démocratique du Congo et condamne fermement toutes les attaques contre les soldats de la paix.

Pour terminer, je voudrais vous remercier à nouveau, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat, qui nous donne une bonne occasion de réaffirmer l'intérêt que la communauté internationale ne cesse de prêter à la question des Grands Lacs et son ferme appui à l'Accord-cadre.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine accueille favorablement l'initiative des États-Unis d'organiser le présent débat sur la situation dans la région des Grands Lacs. Nous saluons la présence du Secrétaire d'État Kerry qui préside la séance d'aujourd'hui.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, et l'Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson, pour leurs exposés. J'ai écouté avec attention les déclarations des représentants de l'Union africaine et des pays de la région.

La région des Grands Lacs est située au cœur du continent africain, possède des ressources naturelles et a une histoire et une culture riches. Son potentiel de développement et ses avantages dans ce domaine sont exceptionnels. Néanmoins, à cause de facteurs tels que

la situation régionale instable en matière de sécurité et les différends et les conflits prolongés, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs font face à des contraintes et à des difficultés.

Le fait que, grâce aux efforts conjoints des pays de la région et en particulier à l'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon, les pays de la région aient signé, en février, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région est encourageant. Les pays de la région ont ainsi franchi une étape importante en vue de régler les différends par eux-mêmes et d'assurer la paix et le développement régionaux par la coopération.

Des possibilités importantes s'ouvrent ainsi pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs. La Chine se félicite des efforts déployés par les pays de la région pour mettre en œuvre l'Accord-cadre. Nous espérons que toutes les parties progresseront sur la base de leurs intérêts communs à long terme pour préserver la paix et le développement régionaux, agir avec détermination, rechercher le consensus, honorer leurs engagements de bonne foi, régler une fois pour toutes les différends et conflits régionaux, et emprunter le plus rapidement possible la voie d'une paix et d'un développement durables. À cet effet, je voudrais insister sur les quatre points suivants.

Premièrement, il est impératif à profit la dynamique positive actuelle pour pleinement mettre en œuvre l'Accord-cadre. Dans l'immédiat, il faut veiller à l'arrêt complet des hostilités et rétablir la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Les groupes armés doivent faire entendre leurs doléances par la voie du dialogue et de la négociation et conclure des accords avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour mettre fin à la violence, afin de créer les conditions permettant d'améliorer la situation humanitaire dans la partie orientale du pays.

Deuxièmement, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord-cadre, le Gouvernement doit tout particulièrement s'axer sur le renforcement des capacités et sur la sécurité. La Chine se félicite que le Gouvernement ait mis en place un mécanisme national de suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Les Forces armées de la République démocratique du Congo doivent assumer la responsabilité première qui est la leur, à savoir préserver la sécurité nationale et protéger les civils. La Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo doit aider et épauler

les forces armées du pays à faire face aux menaces des groupes armés, dans le respect du mandat confié par le Conseil de sécurité.

Troisièmement, la coopération par le dialogue et le rétablissement de la confiance mutuelle entre les pays de la région des Grands Lacs sont essentiels pour ramener la paix et la stabilité dans la région et parvenir au développement. Nous espérons que les pays de la région, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun et par l'intermédiaire du Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre—dit mécanisme « 11+4 »—et du mécanisme conjoint de vérification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, vont resserrer leurs contacts et leur coopération, participer activement à la définition des critères régionaux qui doivent accompagner l'Accord-cadre et s'engager en faveur de la paix et du développement de la région.

Quatrièmement, la communauté internationale doit intensifier son appui et son aide et contribuer véritablement à la paix et à la stabilité à long terme dans la région des Grands Lacs. Nous espérons que l'ONU travaillera de concert avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres mécanismes régionaux, renforcera la coordination, encouragera les synergies et incitera les parties à honorer par des actes les engagements qu'elles ont contractés en vertu de l'Accord-cadre. Nous espérons également que la somme de 1 milliard de dollars que la Banque mondiale a promise à la région des Grands Lacs sera disponible rapidement pour aider les pays de la région à développer leurs économies nationales, à améliorer les conditions de vie de leurs citoyens et à parvenir à une paix durable.

Comme l'a déclaré le Président chinois, M. Xi Jinping, lors de son récent voyage en Afrique, en mars, la Chine est persuadée que les revers et les difficultés que rencontrent actuellement certaines régions d'Afrique n'empêcheront nullement le continent d'avancer résolument sur la voie de la paix, du développement et du progrès. La Chine demeure un allié et un partenaire fidèle de l'Afrique. Nous restons déterminés à aider les États africains dans leurs efforts pour préserver leur souveraineté et régler eux-mêmes les problèmes africains.

Je tiens à rappeler ici que nous avons toujours activement encouragé les pays de la région des Grands Lacs à promouvoir la paix. Depuis de nombreuses années, la Chine participe aux missions des Nations

Unies en République démocratique du Congo. Nous avons déployés des efforts inlassables pour maintenir la sécurité et la stabilité dans ce pays. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale et les pays de la région pour faire en sorte que les peuples de la région des Grands Lacs soient débarrassés des souffrances issues de la guerre et du conflit et connaissent sans délai la paix, la stabilité et le développement.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire d'État, John Kerry, d'avoir présidé le début de cette séance de haut niveau du Conseil de sécurité. Cette initiative des États-Unis imprime un nouvel élan à la quête de paix et de sécurité en République démocratique du Congo et dans les pays voisins. Le débat d'aujourd'hui réunit autour de la même table le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, l'Envoyée spéciale Mary Robinson et les dirigeants de la région. C'est véritablement un exemple de synergie à l'œuvre.

Nous rendons un hommage particulier au Secrétaire général qui, malgré de sérieux obstacles et certains revers, est parvenu à rassembler les dirigeants de 11 pays et quatre organisations intergouvernementales agissant comme garantes, à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, autour d'une même cause, celle de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. C'est ce que nous entendons par avoir une vue d'ensemble.

Or le tableau général nécessite que les pays de la région mettent en place un lien solide entre paix et développement. Il n'y aura pas de développement sans paix dans la région. L'intégration économique régionale doit remplacer l'héritage empoisonné des pogroms et du règne de la terreur imposée par les milices et les groupes armés.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région est porteur de la promesse d'une paix enfin réalisée. L'Envoyée spéciale Mary Robinson a confirmé que des progrès relatifs étaient en train d'être accomplis. Nous devons entretenir la dynamique suscitée par cette évolution positive.

Le tableau général commande aussi que les massacres s'arrêtent, que les violations du droit international, du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les exécutions,

les violences sexuelles et les recrutements de force, cessent. L'impunité ne doit pas être tolérée. Les coupables doivent rendre des comptes.

La Brigade d'intervention placée sous l'autorité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est en train d'être déployée. Elle doit réussir. La Brigade est l'un des outils de la stratégie globale visant à prévenir la violence. Elle n'est pas censée se substituer à l'armée congolaise, elle n'est pas non plus la panacée à tous les problèmes rencontrés dans l'est du pays. Comme le souligne la résolution 2098 (2013) du Conseil, à terme, c'est à une force de réaction rapide bien équipée et bien formée, au sein de l'armée congolaise, qu'il reviendra d'assumer les responsabilités dévolues à la Brigade. Toutefois la MONUSCO reste une pièce maîtresse de la nouvelle stratégie.

Nous savons tous que le processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre ne va pas être facile. Il importe que les partenaires régionaux et les voisins de la République démocratique du Congo y soient pleinement associés et y participent en toute bonne foi. Il est aussi capital que tous les pays respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs voisins. Des mesures crédibles et vérifiables doivent être prises pour désarmer, démanteler et démobiliser les groupes qui défient l'autorité de l'État. Les allégations doivent donner lieu à des enquêtes et la vérité doit être établie. Des critères réalistes et assortis de délais doivent être définis pour suivre les progrès de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Nous saluons les premières mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour mettre en œuvre l'Accord-cadre et instituer le mécanisme national de suivi. La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo devrait progressivement être transférée aux forces armées et à la police du pays. La République démocratique du Congo doit étendre la réforme de son secteur de la sécurité, consolider l'autorité de l'État et œuvrer à la réconciliation nationale.

Le Pakistan est profondément attaché aux objectifs que sont la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Les soldats de la paix pakistanais qui servent à la MONUSCO ont joué un rôle important pour rétablir et asseoir la stabilité en République démocratique du Congo. Ils ont mené des opérations courageuses

contre les groupes armés, contribué à la formation et au renforcement des capacités des forces de sécurité nationales congolaises et participé à des projets sociaux communautaires. Nombre de nos soldats ont perdu la vie sur le sol de la République démocratique du Congo. Nos Casques bleus continueront à protéger les civils et à mettre en œuvre le mandat confié à la MONUSCO.

Nous espérons qu'un jour nouveau va se lever pour les populations de la région des Grands Lacs. Le XXI^e siècle est le siècle de l'Afrique. Alors que l'Afrique avance vers une croissance économique robuste et devient une force politique, la région des Grands Lacs ne doit pas être freinée par les luttes et les conflits. La richesse des ressources de la région doit désormais servir ses populations. Les pays de la région doivent occuper la place qui leur revient en Afrique et dans le concert des nations. La région des Grands Lacs doit devenir une arche de stabilité et de prospérité sur le continent. L'ONU doit, quant à elle, réussir dans sa mission.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma sincère satisfaction de l'initiative prise par la présidence américaine du Conseil de sécurité ce mois-ci, qui a organisé la séance ministérielle d'aujourd'hui. Nous saluons la présence du Secrétaire d'État, M. John Kerry, qui préside cette séance. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, l'Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson, et le Commissaire Ramtane Lamamra de leur participation et de leurs exposés. Nous saluons aussi la présence de ministres des pays membres du Conseil de sécurité et des pays de la région des Grands Lacs. Nous avons la certitude que la séance d'aujourd'hui offrira une excellente occasion d'examiner le progrès déjà accompli et de consolider encore l'élan vers la paix durable et le développement en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région constitue un solide fondement politique pour une paix durable et la stabilité dans la région. Les pays participants doivent partager une responsabilité commune de mettre en œuvre les engagements de l'Accord-cadre. Il faut assurer une mise en œuvre complète et ininterrompue par toutes les parties concernées aux niveaux national, régional et international.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a la responsabilité première d'appliquer ses propres réformes. Il doit continuer d'opérer des réformes étendues dans plusieurs domaines: sécurité, gouvernance, décentralisation et démocratisation. Un renforcement effectif des capacités dans le secteur de la sécurité, entre autres, devrait guider ce processus. Sans porter atteinte à la souveraineté des pays voisins, il est capital de développer la coopération régionale en approfondissant l'intégration économique. Pousser cette intégration aussi loin que possible sera un aspect essentiel de la réalisation d'objectifs de développement plus vastes et à plus long terme et, en fin de compte, de la stabilité politique. Nous sommes d'avis que le succès de l'Accord-cadre dépend d'un mécanisme de suivi assorti de jalons bien définis qui soient vérifiables et orientés vers l'action. Les jalons doivent aussi inclure un processus destiné à venir en aide à ceux qui restent en-deçà de leurs objectifs déclarés.

Nous soutenons pleinement l'approche globale de la paix et du développement s'agissant de faire face aux problèmes de la région des Grands Lacs. À cet égard, il a fallu féliciter le Secrétaire général et son Envoyée spéciale qui ont visité la région avec le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim. Cette visite commune sans précédent par les dirigeants de l'ONU et de la Banque mondiale montre clairement la valeur d'un effort intégré qui répond aux problèmes de sécurité comme de développement de la région. Pour que ce partenariat porte fruit, il faut perfectionner et renforcer encore l'étroite coopération et coordination entre les deux organes. Nous espérons que le partenariat pourra se poursuivre et s'étendre à d'autres domaines.

L'un des objectifs majeurs de mon gouvernement est que la paix, la sécurité et le développement économique et social soient atteints simultanément au niveau non seulement national, mais aussi régional et mondial. Dans le cadre de ces efforts, mon gouvernement continuera de s'impliquer activement dans la coopération internationale pour le développement. Comme les pays de la région des Grands Lacs recherchent à la fois sécurité et développement, l'expérience passée de la République de Corée en matière de développement pourrait leur être utile. La République de Corée est le seul pays qui se soit transformé de l'un des pays les moins avancés en pays donateur en l'espace de six décennies seulement. Le « Mouvement Nouveaux Villages » peut offrir un modèle utile de développement rural et d'élimination de la pauvreté dans la région.

Pour terminer, nous croyons essentiel que la communauté internationale continue de démontrer un engagement de haut niveau. Nous avons la certitude que l'Accord-cadre, avec le ferme soutien de la communauté internationale, contribuera sans nul doute à la stabilité politique et au développement économique de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les États-Unis d'avoir organisé le présent débat et de l'engagement personnel dont le Secrétaire d'État Kerry a fait preuve en le présidant. Il est d'une importance capitale que le Conseil de sécurité ne cesse pas de concentrer son attention sur la région en ce moment critique. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, son Envoyée spéciale Mary Robinson, le Président de la Banque mondiale, M. Kim, le Commissaire Lamamra et les Ministres des affaires étrangères Tshibanda N'tungamulongo et Kutesa de leurs exposés ce matin.

La République démocratique du Congo est depuis plus de 20 ans le foyer d'un conflit. Des cycles de violence brutale menacent la paix et la stabilité tant nationales que régionales. Nous avons assisté à encore plus d'horreurs durant le dernier cycle de violences alors que les milices du Mouvement du 23 mars (M23) commettent des viols, procèdent à des exécutions sommaires et recrutent des enfants soldats. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), bien que la menace qu'elles représentent ait diminué, continuent leurs violences, exploitant l'instabilité créée par la rébellion du M23.

Malgré la dernière explosion de violence, nous avons maintenant l'occasion d'ouvrir dans cette région troublée un nouveau chapitre qui mette fin aux souffrances et apporte la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. En février, les pays de la région se sont réunis et ont pris l'engagement d'édifier la paix au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. L'Envoyée spéciale Robinson prête appui à leurs efforts.

La résolution 2098 (2013) autorise la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à neutraliser et désarmer tous les groupes armés qui représentent la plus grande menace pour les civils, surtout le M23 et les FDLR. Ensemble, ces différents points offrent une occasion unique de s'attaquer

aux causes fondamentales du conflit en République démocratique du Congo et de mettre fin une fois pour toutes au cycle de violence.

Nous devons saisir cette occasion avec détermination et vigueur. Avant toute chose, les pays de la région doivent mettre en œuvre leurs engagements au titre de l'Accord-cadre. La République démocratique du Congo a bien commencé en créant un mécanisme national de suivi. Des obstacles majeurs subsistent concernant la réforme du secteur de la sécurité et l'extension de l'autorité gouvernementale dans l'est du pays. Ces deux domaines d'action sont nécessaires pour apporter paix et prospérité au peuple congolais. Mais la région au sens large doit aussi donner suite à ses engagements. Cela signifie, avant tout, que tous les pays respectent l'intégrité territoriale de leurs voisins et cessent de prêter assistance aux groupes armés, sous quelque forme que ce soit. Mon gouvernement est extrêmement préoccupé de constater que le dernier rapport du Groupe d'experts chargé d'examiner l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo fait mention d'un soutien externe continu aux groupes rebelles dans l'est de la République démocratique du Congo. La réunion des signataires à l'Assemblée générale, en septembre, doit proposer des repères clairs pour mesurer le progrès accompli concernant tous les engagements pris dans l'Accord-cadre.

La MONUSCO doit jouer son rôle en appui aux efforts nationaux et régionaux. Le Conseil a délivré à la Mission un mandat élargi qui lui permettra d'exercer une pression accrue sur les groupes armés. La MONUSCO conduira bientôt une offensive reposant sur le recours à la technologie militaire la plus récente, notamment des systèmes aériens téléguidés. Cette pression doit s'accompagner d'un plan de démobilisation qui offre aux combattants une solution de rechange à la lutte armée. La MONUSCO s'adapte à l'évolution sur le terrain et fait preuve dans ses modes d'intervention d'une souplesse que d'autres missions de la paix des Nations Unies feraient bien d'imiter. Le Royaume-Uni se tient prêt à soutenir tous ces efforts. Nous dispensons déjà une formation à certaines des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui seront bientôt déployées en République démocratique du Congo. Avec notre initiative de « Prévention de la violence sexuelle », nous aidons à collecter et préserver des preuves scientifiques afin de déférer à la justice les auteurs de délits de violence sexuelle. Et nous prêtons appui aux initiatives de paix dans l'est de la République démocratique du Congo, qui sont totalement intégrées à l'Accord-cadre. Tout le

soutien apporté par les donateurs devrait être aligné sur les jalons régional et national de l'Accord-cadre afin de créer une base de responsabilisation mutuelle.

Nous devons rester forts dans notre poursuite de la paix. Les gains acquis sont fragiles et appellent un soutien inébranlable de la part de la République démocratique du Congo, de ses voisins dans la région et de la communauté internationale. Nous ne devons pas gaspiller les progrès en adressant des blâmes et en exerçant des représailles. Les accusations formulées par des pays de la région en l'absence de toute preuve ne font que miner nos efforts. Quand le Conseil a adopté la résolution 2098 (2013), le représentant de la République démocratique du Congo a dit que son pays osait espérer (voir S/PV.6943). Je peux l'assurer que nous espérons tous avec lui. Le Conseil, la communauté internationale et, par-dessus tout, les pays de la région doivent oser faire tout ce qu'ils peuvent pour la région des Grands Lacs et œuvrer ensemble pour maintenir vivants nos espoirs de paix.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier la délégation des États-Unis de son initiative d'organiser ce débat du Conseil de sécurité sur un sujet aussi pertinent. Nous saluons la participation à la séance d'aujourd'hui d'un grand nombre de personnalités de haut rang.

Nous appuyons activement depuis le début les bons offices du Secrétaire général en vue de stabiliser rapidement la situation dans la région des Grands Lacs, qui ont abouti à la signature de l'Accord-cadre à Addis-Abeba le 24 février. Cette initiative a fait des problèmes de la région l'une des principales priorités du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous nous félicitons des efforts vigoureux que déploie l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, pour s'acquitter de son mandat. Selon nous, la visite conjointe effectuée dans la région du 22 au 24 mai par le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale constitue une étape importante en vue d'encourager les signataires de l'Accord-cadre à en respecter strictement l'esprit et la lettre et à honorer constamment leurs obligations. Nous nous félicitons de la création et du lancement d'un Mécanisme de suivi régional dont sont membres tous les signataires de l'Accord-cadre en vue d'élaborer des critères de performance concernant sa mise en œuvre pratique. Nous prenons également note de la décision du Président

de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila, de créer un mécanisme de suivi national.

Nous partageons la conclusion à laquelle est parvenu le Secrétaire général dans son rapport (S/2013/387), à savoir qu'il convient de renforcer les accords politiques en approfondissant les liens économiques entre États voisins. Dans ce contexte, nous nous félicitons que la Banque mondiale ait annoncé son intention de mobiliser 1 milliard de dollars pour favoriser le développement dans la région des Grands Lacs, renforcer les liens économiques transfrontières et le bien-être de la population.

Pour mettre en œuvre ces plans, il importe de mettre rapidement un terme à la violence dans la région. Nous condamnons fermement les groupes armés illicites qui ont repris les hostilités dans l'est de la République démocratique du Congo. L'escalade récente de la violence a encore accru le nombre de victimes civiles et provoqué de nouvelles vagues de réfugiés et de personnes déplacées ainsi que des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Ces violations sont absolument inadmissibles. Il importe de mener des enquêtes minutieuses et de traduire les auteurs de ces actes en justice.

Tout appui fourni aux groupes armés illicites doit s'arrêter. Nous attendons le déploiement, en vertu de la résolution 2098 (2013), d'une Brigade d'intervention de la Force pleinement opérationnelle sous commandement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ce déploiement devrait permettre d'améliorer la qualité de la lutte contre les groupes armés opposés au Gouvernement, de créer un climat de confiance entre voisins et de faire avancer le processus de règlement de la crise.

À cette étape difficile du développement régional, il est plus urgent que jamais que l'ONU fournisse une aide en vue de rétablir une paix durable à long terme en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs dans son ensemble. Dans le même temps, n'oublions pas que c'est avant tout aux pays de la région qu'il incombe de garantir la progression du processus de paix. À cet égard, il importe également que l'Union africaine et les organisations sous-régionales fournissent une aide substantielle.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'il est fondamental de procéder à une réforme globale du secteur de la sécurité en République démocratique

du Congo afin de renforcer l'armée nationale, qui, en fin de compte, doit assumer toutes les fonctions et responsabilités dans le domaine de la protection des civils et préserver l'intégrité territoriale du pays. Il faut s'efforcer d'éliminer les causes profondes de ce conflit interminable, notamment en mettant de l'ordre dans l'exploitation des ressources naturelles. La responsabilité principale dans ce domaine incombe également au peuple congolais.

Pour sa part, la Russie, en collaboration avec d'autres membres de la communauté internationale, continuera de fournir un appui au peuple et au Gouvernement de la République démocratique du Congo et aux États de la région des Grands Lacs en vue de régler les problèmes auxquels ils sont confrontés.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence américaine pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Les peuples de la région, et avec eux l'ensemble de notre continent africain, attachent beaucoup d'importance à cette réunion de haut niveau pour la consolidation de la dynamique de paix issue de l'Accord-cadre du 24 février dernier. Nous nous félicitons que ce débat ait été rehaussé par la présidence du Secrétaire d'État, M. John Kerry, la participation de ministres représentant les membres du Conseil et les États de la région et la participation du Président de la Banque mondiale. Enfin, je voudrais saluer, au nom du Maroc, le leadership, la vision et l'engagement de M^{me} Robinson, son engagement opiniâtre et ses efforts pour aider à la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre du 24 février.

Depuis des décennies, la République démocratique du Congo souffre d'une succession de crises qui ont miné sa cohésion nationale et menacé sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. Derrière des actes criminels commis dans l'est de la République démocratique du Congo par des milices et autres groupes armés, à l'instar du Mouvement du 23 mars, des Forces démocratiques de libération du Rwanda ou de l'Armée de résistance du Seigneur, se cache une tragique crise humanitaire qui a affecté des millions de vies et bafoué les droits fondamentaux de civils innocents, particulièrement les femmes et les enfants. Les auteurs de tels crimes doivent être traduits en justice.

L'impact de la crise congolaise a également une dimension régionale. L'ensemble de la région des

Grands Lacs et de l'Afrique centrale pâtit de cette crise sur les plans sécuritaire, économique et humanitaire. Ils ont tous une responsabilité historique d'y mettre fin définitivement et irréversiblement.

La signature le 24 février dernier de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région a ouvert une véritable perspective de paix. Cet accord, novateur dans son approche, permet de nourrir un réel espoir pour remédier durablement à l'instabilité dont souffre la République démocratique du Congo et parvenir à une résolution de cette crise, qui n'a que trop duré. Cette percée s'est également accompagnée de mesures prises par le Conseil de sécurité pour adapter le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) aux réalités du terrain, notamment avec l'adoption de la résolution 2098 (2013).

Au niveau régional, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a mis en place d'importants mécanismes qui contribuent aux efforts de stabilisation et de vérification. Enfin, la visite effectuée conjointement dans la région par le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale et M^{me} Robinson a permis de greffer aux différentes dynamiques sur le terrain une dimension de développement destinée à relancer les échanges économiques, réduire les vulnérabilités et promouvoir l'intégration économique régionale, notamment à travers la réactivation de la Communauté économique des pays des Grands Lacs en faveur de la paix.

Nous nous félicitons de cette démarche coordonnée entre le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale, une démarche inaugurée en République démocratique du Congo et projetée en automne prochain dans la région du Sahel. Nous espérons que cette démarche sera renouvelée dans d'autres situations de crise où la corrélation entre paix et développement est si déterminante.

Jamais autant d'efforts n'ont été déployés pour la résolution de la crise congolaise, et l'on ne peut que s'en réjouir. Toutefois, cet important élan de paix ne peut porter ses fruits sans le respect par tous les signataires de leurs engagements et le renforcement de la confiance entre eux, pour construire ensemble une paix durable et une prospérité partagée. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts louables entrepris à ce jour par la République démocratique du Congo pour s'acquitter de ses obligations et jouer pleinement son rôle dans

ce processus de paix. Le Ministre de la République démocratique du Congo vient ce matin de renouveler cet engagement solennellement.

Ceci dit, un long chemin reste à parcourir, et les différents partenaires bilatéraux, mais aussi le système des Nations Unies, sont appelés à soutenir pleinement la République démocratique du Congo pour rétablir son autorité sur l'ensemble de son territoire national et réussir ses réformes institutionnelles, sa réconciliation nationale et son développement humain. Les pays de la région ont pour leur part l'obligation de mettre en œuvre rapidement, pleinement et de bonne foi leurs engagements respectifs consignés dans l'Accord-cadre, notamment ceux relatifs au strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Nous encourageons ainsi l'Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson, en coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, à continuer à accompagner, coordonner et évaluer la mise en œuvre de ces engagements.

La République démocratique du Congo occupe une place privilégiée au cœur de notre continent africain. Elle dispose d'un énorme potentiel économique et humain. Sa stabilité et sa prospérité ont un impact direct sur l'ensemble de ses voisins. Le processus actuel est en mesure de lui assurer, ainsi qu'à la région des Grands Lacs, la stabilité tant recherchée, et de libérer les énergies de ce vaste pays et de la région toute entière.

Le Maroc, qui a toujours été aux côtés du peuple congolais dans les moments difficiles de son histoire et qui a été de toutes les opérations de maintien de la paix conduites par les Nations Unies dans ce pays maintiendra son engagement en faveur de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale de ce pays et de la stabilité de l'ensemble de la région des Grands Lacs.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir tout particulièrement transmettre au Secrétaire d'État, M. John Kerry, tous nos remerciements pour sa présence à nos côtés, qui a mis en relief l'importance du présent débat. Nos remerciements s'adressent également à la délégation des États-Unis, qui a inscrit cette question au centre des réflexions et des actions dont le Conseil a la responsabilité. Il est également encourageant de constater la présence à nos côtés de ministres et d'autorités de la région, ainsi que

de l'ensemble de la communauté internationale. Nous remercions particulièrement de leur participation le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson.

L'Argentine est convaincue que les premières mesures prises en vue de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé en février, seront l'occasion d'aborder globalement les causes profondes des problèmes de la région, de jeter les bases d'un développement politique, social et économique durable et d'instaurer la paix à long terme. Le principe de la responsabilité partagée sur lequel repose l'Accord-cadre implique décidément les pays de la région mais c'est également une interpellation morale et politique faite à la communauté internationale en termes de présence, de coopération et de suivi de l'Accord.

Nous renouvelons notre appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans la tâche qui lui est confiée : protéger les civils, dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'Argentine estime que si la Brigade d'intervention constitue, comme l'a dit le Secrétaire général, un aspect supplémentaire d'une solution globale à long terme à la situation que connaît la région, c'est au premier chef aux gouvernements et à leurs forces armées qu'incombe la protection des civils et de l'intégrité territoriale des États.

L'Argentine considère comme une priorité absolue la nécessité que les gouvernements et les peuples de la République démocratique du Congo et des pays de la région assument et concrétisent cet impératif – « plus jamais ça! » – face aux violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui continuent d'être commises, en particulier par les groupes armés de différentes obédiences.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les allégations selon lesquelles ces crimes seraient également commis par certains membres des forces de sécurité gouvernementales. Nous exhortons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à approfondir les transformations démocratiques des secteurs de la sécurité, de la justice et de la défense, indispensables sur le plan institutionnel.

Nous appelons les États signataires à honorer pleinement l'engagement pris de ne tolérer ni n'appuyer aucun groupe armé, de ne fournir aucune protection aux individus accusés de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, actes de génocide, ou crimes d'agression ou qui violent le régime des sanctions de l'Organisation des Nations Unies. La lutte contre l'impunité est une condition nécessaire à la paix durable.

Nous considérons que, face à la situation de vulnérabilité des personnes déplacées et réfugiées, l'intervention humanitaire s'impose dans l'immédiat, mais que le droit de tous et de toutes à une vie digne viendra d'initiatives comme celles que mènent les gouvernements de la région eux-mêmes et les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires et donateurs, qui apporteront leur contribution pour mettre en place des travaux d'infrastructure et des projets de développement humain, de croissance économique durable et d'intégration sociale qui, comme l'a dit M^{me} Robinson, comportent en soi des dimensions liées aux droits de l'homme, à la parité des sexes, à l'intégration des jeunes, et à la protection de l'enfance. De même, une gestion et une exploitation des ressources naturelles qui se fassent dans des conditions légales, légitimes, justes, responsables et transparentes sont au cœur de la solution en vue d'une paix et d'un développement durables.

Il y a quelques jours nous avons reçu un rapport de la prestigieuse organisation Human Rights Watch, dans lequel figure le témoignage d'une enfant de 12 ans partie acheter du sucre avec ses amies :

« J'ai vu un soldat du M23. Je me suis mise à courir. Le soldat m'a rattrapée et m'a dit qu'il allait me tuer parce que j'avais essayé de fuir. Je n'ai plus rien dit. J'avais très peur. Alors il m'a violée. J'ai crié mais il m'a mis la main sur la bouche. »

L'Argentine et la communauté internationale sont convaincues que nous aurons éradiqué la pauvreté, la peur, l'insécurité et la violence lorsque nous n'entendrons plus – et quand les annales de l'histoire de l'humanité, y compris celles de la République démocratique du Congo et des pays de la région ne comporteront plus – de témoignages comme celui de cette enfant de 12 ans. Nous formons le vœu que la présente séance, convoquée par votre délégation, Monsieur le Président, nous permette d'aller dans cette direction.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation des États-Unis de son initiative de convoquer le présent débat et le Secrétaire d'État, M. Kerry, de sa présence. Je remercie également le Secrétaire général et son Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, pour la constance de leur engagement et leur rôle dynamique, ainsi, bien sûr, que les intervenants dont nous avons apprécié les observations pénétrantes.

Comme le montre l'affluence constatée à la séance d'aujourd'hui, nous sommes à un moment charnière dans la recherche d'une paix et d'une sécurité durables dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Nous devrions être honteux du bilan épouvantable de ce conflit : la mort de plus de 5 millions, voire 6 millions, de personnes, le déplacement de millions d'autres et les abominables violations des droits de l'homme subies par d'innombrables hommes, femmes et enfants. Aujourd'hui, la République démocratique du Congo stagne dans les tréfonds de l'Indice de développement humain de l'ONU.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région offre la meilleure occasion qui soit de mettre un coup d'arrêt définitif à l'engrenage de la violence et de l'instabilité. Nous vivons un moment d'espoir grâce au rôle assumé et aux efforts entrepris par les gouvernements et organisations de la région, en étroite coopération avec l'ONU et le Secrétaire général lui-même, et maintenant avec la Banque mondiale.

Le génie potentiel de l'Accord-cadre réside dans le fait que, pour la première fois, toutes les parties concernées ont clairement assumé l'engagement d'intégrer les différents efforts menés sur les plans politique, sécuritaire et du développement, autant de conditions essentielles si l'on veut s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Le récent voyage effectué conjointement par le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général est l'illustration de ce qui devrait constituer une dynamique cruciale pour la région. Des signes précoces encourageants ont pu être observés s'agissant de la suite donnée aux engagements pris dans le cadre de l'Accord, mais ils se mêlent, cependant, à bien des piqures de rappel de tous les défis redoutables qui nous attendent. Les attaques menées par le Mouvement du 23 mars et les luttes intestines au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), près de Goma, se poursuivent. Rien

que la semaine dernière, les attaques perpétrées par les Forces démocratiques alliées à Kamango ont forcé plus de 65 000 réfugiés à fuir vers l'Ouganda. Nous prenons note des avertissements formulés ce matin par le Ministre ougandais des affaires étrangères, M. Kutesa, sur les Forces démocratiques alliées.

La priorité immédiate doit être de veiller à ce que tous les signataires prennent des mesures concrètes pour s'acquitter des engagements qu'ils ont souscrits en vertu de l'Accord-cadre. S'ils n'honorent pas ces engagements, ils devront rendre des comptes à leurs propres citoyens, à la société civile, à leurs voisins de la région, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité.

L'Australie se félicite des efforts initiaux déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour lancer des réformes majeures. La création du mécanisme de suivi national en République démocratique du Congo est une étape importante, tout comme la réunion inaugurant le Mécanisme de suivi régional « 11+4 » et la mise sur pied du Comité d'appui technique. La mise en place de critères réalistes et appropriés sera toutefois indispensable pour garantir le succès de l'Accord-cadre. Il est impératif qu'un vaste accord soit trouvé sur les critères spécifiques et sur la façon de les améliorer d'ici à la prochaine réunion du Mécanisme de suivi régional prévue à New York en septembre.

Tous les signataires se sont engagés en vertu de l'Accord-cadre à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des pays voisins, et à ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés. Toute collaboration entre les FARDC et les Forces démocratiques de libération du Rwanda doit cesser, de même que tout appui au Mouvement du 23 mars. Il ne saurait y avoir de paix tant que cet appui perdurera.

S'agissant brièvement de certains des principaux problèmes et priorités pratiques qui se profilent, la poursuite de violations graves des droits de l'homme et d'actes de violence sexuelle généralisée commis par les groupes armés et par les FARDC sapent les fondements d'une paix durable. Lors d'une manifestation qu'a co-organisée l'Australie cette semaine, nous avons pu entendre de première main les répercussions du recours au viol comme arme de guerre pour détruire les communautés de la République démocratique du Congo. L'impunité ne saurait être tolérée. Il est essentiel que des mesures décisives soient prises pour prévenir de

telles atrocités, et pour enquêter sur ces crimes et d'en poursuivre les auteurs. À cet égard, l'action de la Cour pénale internationale mérite notre plein appui.

Il est également essentiel que les réformes du secteur de la sécurité s'intensifient. C'est le Gouvernement de la République démocratique du Congo qui est responsable, en dernier ressort, de la sécurité. Il est donc essentiel qu'elle dispose d'une armée professionnelle et efficace. Les capacités et la discipline des FARDC, ainsi que leur coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris avec la Brigade d'intervention, seront déterminants pour garantir le succès des efforts déployés dans les Kivus. Il faut enfin accorder une véritable priorité au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. La circulation non réglementée des armes légères et l'incapacité à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réintégration constituent en soi des causes profondes et des facteurs de conflit.

L'implication et le rôle premier plan des femmes tant dans la réforme du secteur de la sécurité que dans les processus de désarmement, démobilisation et réintégration, tout comme leur participation directe dans la mise en œuvre l'Accord-cadre, sont indispensables pour instaurer une paix à long terme. Les efforts que déploie l'Envoyée spéciale, M^{me} Robinson, pour garantir leur participation pleine et effective, notamment grâce à la récente Conférence de Bujumbura, sont attendus depuis longtemps, augurent bien de l'avenir et nous rassurent.

Pour finir, l'Australie réaffirme son ferme appui à la MONUSCO et au déploiement de la Brigade d'intervention, et exprime sa profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents. La Brigade d'intervention ne peut, bien entendu, pas être considérée comme une panacée ni comme un substitut aux responsabilités qui incombent à la République démocratique du Congo. Ce qu'elle peut faire, et ce pour quoi le Conseil l'a créée, c'est agir comme un disjoncteur pour permettre au Gouvernement de la République démocratique du Congo de mettre en œuvre les réformes nécessaires et de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

La création de la Brigade était une décision historique et risquée de la part du Conseil, découlant d'une frustration certes, mais plus encore d'une nécessité. La République démocratique du Congo et ses voisins ont créé l'environnement favorable indispensable à un nouveau départ, mais la mise en route

sera évidemment décisive. Le Conseil lui-même doit continuer d'accorder une attention lucide et constante à la République démocratique du Congo en vue de renforcer les incitations au changement et de briser les tendances cycliques du passé. Nous savons tous qu'il s'agit d'un moment véritablement crucial; nous devons faire en sorte qu'il apporte des transformations.

Il me semble qu'il existe un proverbe congolais qui dit que « peu importe la force avec laquelle vous

jetez un poisson mort dans l'eau, il ne nagera pas pour autant ». Le cadre de l'espoir est plus vivant que jamais, et nous devons faire en sorte qu'il puisse nager.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 30.